


Rapport de gestion

Périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024





30	Introduction
30	Énoncés prospectifs – Mise en garde
31	Mesures financières non conformes aux IFRS
32	Présentation du Fonds
32	Objectifs et stratégies d'affaires
33	Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 juin 2024
35	Renseignements financiers choisis
36	Information trimestrielle choisie
36	Information sectorielle
37	Indicateurs de performance opérationnelle
38	Portefeuille immobilier
39	Opérations immobilières
43	Résultats d'exploitation
48	Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (BAIIA)
49	Résultats d'exploitation – portefeuille comparable
50	Distributions
51	Fonds provenant de l'exploitation (FPE)
52	Fonds provenant de l'exploitation ajustés (FPEA)
53	Flux de trésorerie
54	Actifs
57	Ressources de capital
64	Impôts sur le revenu
64	Imposition des porteurs de parts
65	Méthodes et estimations comptables
65	Inflation et taux d'intérêt
66	Risques et incertitudes
67	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière
68	Annexe 1 – Définitions
70	Annexe 2 – Mesures financières non conformes aux IFRS – Rapprochements trimestriels

Introduction

Ce rapport de gestion a pour objectif de communiquer les résultats d'exploitation du Fonds de placement immobilier BTB (« BTB » ou le « Fonds ») pour la période close le 30 juin 2024 ainsi que sa situation financière à cette date. Il présente un sommaire de certaines des stratégies commerciales du Fonds et des risques d'affaires auxquels il fait face. Ce rapport de gestion en date du 2 août 2024 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les notes afférentes de la période close le 30 juin 2024. Il fait état de toute information importante disponible jusqu'à la date de ce rapport. Les états financiers consolidés annuels du Fonds ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »). À moins d'avis contraire, les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part et par pied carré. Des renseignements supplémentaires au sujet du Fonds sont disponibles sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») à l'adresse www.sedarplus.ca et sur notre site web au www.btbreit.com.

Le Comité d'audit a revu le contenu de ce rapport de gestion et les états financiers consolidés résumés non audités et le Conseil des fiduciaires du Fonds les a approuvés.

Énoncés prospectifs – Mise en garde

À l'occasion, des déclarations prospectives sont formulées verbalement ou par écrit au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. Nous faisons ces déclarations dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux porteurs de parts et dans d'autres communications. Ces déclarations prospectives peuvent comprendre notamment les déclarations concernant les objectifs futurs du Fonds, ainsi que les stratégies concernant la réalisation des objectifs du Fonds, de même que les déclarations concernant les opinions, perspectives, projets, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions du Fonds. Les mots « peuvent », « pourraient », « devraient », « perspectives », « croire », « projeter », « prévoir », « estimer », « s'attendre », « se proposer » et l'emploi du conditionnel ainsi que les mots et expressions semblables visent à dénoter des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives comportent de nombreux facteurs et hypothèses, et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui entraînent la possibilité que les prédictions, prévisions, projections et autres déclarations prospectives ne se matérialisent pas. Les lecteurs sont avisés de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que les résultats réels du Fonds pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison de nombreux facteurs importants, notamment : la conjoncture économique générale au Canada et ailleurs dans le monde; les effets de la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités; l'incidence des modifications apportées aux lois et aux règlements, y compris les lois fiscales; la réussite de la mise en œuvre de la stratégie du Fonds; la capacité de mener à bien des acquisitions stratégiques et de les intégrer avec succès; la dilution éventuelle; la capacité d'attirer et de conserver des employés et des dirigeants clés; la situation financière de nos locataires; la capacité à refinancer nos dettes à leur échéance; la capacité à renouveler les baux venant à échéance et à louer des locaux vacants; la capacité à compléter des développements selon nos plans et échéanciers et à mobiliser des fonds pour financer la croissance du Fonds ainsi que les variations des taux d'intérêt. La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur nos résultats futurs n'est pas exhaustive. Les personnes, et notamment les investisseurs, qui se fient à des déclarations prospectives pour prendre des décisions ayant trait au Fonds, doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres faits et incertitudes. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Le Fonds ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes aux déclarations prospectives, et le Fonds se dégage de toute obligation de mettre celles-ci à jour ou de les réviser pour refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf s'il y est tenu en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Certains termes et mesures utilisés dans le présent rapport de gestion sont énumérés et définis dans l'Annexe 1, y compris les informations par part, le cas échéant, constituent des mesures de rendement non reconnues par les IFRS et leur définition n'est pas normalisée ou conforme aux IFRS. Des explications sur la façon dont ces mesures financières non conformes aux IFRS fournissent de l'information utile aux investisseurs et sur les autres fins auxquelles le Fonds utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS sont également présentées dans l'Annexe 1. Les IFRS désignent les normes internationales d'information financière définies et publiées par l'IASB, en vigueur en date du présent rapport de gestion.

Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures financières non conformes aux IFRS soient définies clairement et qu'on n'y accorde pas plus d'importance qu'aux mesures conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS mentionnées, qui sont rapprochées aux mesures conformes aux IFRS les plus semblables dans l'Annexe 2, n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et ne sont donc pas comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Présentation du Fonds

Le Fonds est une fiducie de placement immobilier à capital variable non constituée en société, créée et régie en vertu des lois de la province de Québec et conformément à un contrat de fiducie (dans sa version modifiée). Le Fonds a entrepris ses activités immobilières le 3 octobre 2006 et détenait en date du 30 juin 2024, 75 immeubles industriels, immeubles de bureaux situés en banlieue et immeubles de commerce de détail de première nécessité situés dans les marchés primaires des provinces du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le Fonds est devenu un important propriétaire immobilier dans la province de Québec, dans l'est de l'Ontario et, depuis décembre 2021, dans l'Ouest canadien. Les parts et les débentures convertibles de série G et de série H de BTB se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles « BTB.UN », « BTB.DB.G » et « BTB.DB.H » respectivement.

La direction du Fonds est entièrement internalisée et aucune convention de services et de gestion d'actifs n'est en vigueur entre le Fonds et ses dirigeants. Le Fonds s'assure ainsi que les intérêts de la direction et de ses employés sont en accord avec ceux des porteurs de parts. Seules deux propriétés sont gérées par des tiers gestionnaires selon des conditions normales concurrentielles. L'objectif de la direction, lorsque les circonstances seront favorables, est de gérer directement les immeubles non gérés directement par le Fonds, permettant possiblement de réaliser des économies d'honoraires de gestion et de charges d'exploitation par une gestion interne et mieux contrôler l'exploitation de ceux-ci.

Le tableau suivant présente le sommaire du portefeuille immobilier du Fonds :

	Nombre de propriétés	Superficie locative (en pieds carrés)	Juste valeur (en milliers de \$)
Au 30 juin 2024	75	6 087 065	1 208 538

Ces chiffres incluent une participation de 50 % dans un immeuble de 17 114 pieds carrés en banlieue de Montréal et une participation de 50 % dans un immeuble totalisant 74 940 pieds carrés à Gatineau (Québec). La superficie locative totale comprend un immeuble d'une superficie de 55 849 pieds carrés situé à Edmonton reclassé en tant que contrat de location-financement et non compris dans la juste valeur.

Objectifs et stratégies d'affaires

L'objectif principal du Fonds est de maximiser le rendement total pour les porteurs de parts. Le rendement total inclut des distributions en espèces et une appréciation potentielle de la valeur boursière de ses parts à long terme. Plus spécifiquement, les objectifs sont les suivants :

- (i) Produire des distributions mensuelles en espèces stables, fiables et fiscalement avantageuses pour les porteurs de parts;
- (ii) Faire croître ses actifs par la croissance interne et par des acquisitions relatives;
- (iii) Optimiser la valeur des actifs par une gestion dynamique des propriétés pour maximiser leur valeur à long terme.

Stratégiquement, le Fonds a pour objectif d'acquérir des propriétés ayant un bon taux d'occupation, des locataires de qualité, un bon emplacement ou un bon taux potentiel de renouvellement des baux et des immeubles en bon état qui pourraient nécessiter moins d'investissement en capital.

La direction du Fonds effectue de temps à autre des examens stratégiques de son portefeuille dans le but de déterminer s'il est financièrement pertinent de conserver ou de se défaire de certains de ses immeubles de placement. Ainsi, le Fonds pourrait vendre certains actifs dont la taille, l'emplacement ou la rentabilité ne correspond plus aux critères d'investissement du Fonds.

Dans de tels cas, le Fonds prévoit utiliser le produit de disposition de ces ventes d'actifs pour soit réduire la dette qui s'y rapporte, soit redéployer ce capital pour conclure des acquisitions de propriétés.

Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 juin 2024

Produits locatifs : Les produits locatifs se sont établis à 32,2 millions de dollars pour le trimestre considéré, ce qui représente une hausse de 1,6 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. Pour la période cumulative de six mois, les produits locatifs ont totalisé 64,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 0,5 % comparativement à la période correspondante de 2023. Au cours du premier trimestre de 2023, le Fonds a comptabilisé une augmentation unique des produits locatifs de 1,4 million de dollars en raison de produits non comptabilisés se rapportant à des trimestres antérieurs et liés à un bail spécifique (l'« ajustement unique »). Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, les produits locatifs auraient augmenté de 2,7 % pour la période cumulative considérée de six mois par rapport à la période correspondante de 2023.

Résultat d'exploitation net (REN) : Le résultat d'exploitation net a totalisé 18,9 millions de dollars pour le trimestre considéré, ce qui représente une baisse de 0,5 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. La diminution pour le trimestre est en partie attribuable à la faillite d'un locataire de la Ville de Québec, Énergie Cardio (ce qui a eu une incidence négative de 0,2 million de dollars); cet espace locatif a rapidement été loué au groupe qui a acheté les actifs de l'entreprise du locataire en faillite; ce groupe prendra possession de l'espace en septembre 2024. Pour la période cumulative de six mois, le REN a totalisé 37,2 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 2,1 % comparativement à la période correspondante de 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, le REN de la période cumulative de six mois aurait augmenté de 1,6 % par rapport à la période correspondante de 2023.

Bénéfice net et résultat global : Le bénéfice net et le résultat global ont totalisé 7,3 millions de dollars pour le trimestre, contre 10,8 millions de dollars pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une baisse de 3,5 millions de dollars. La diminution pour le trimestre découle principalement d'une augmentation de 2,6 millions de dollars des charges financières nettes, d'une hausse de 0,8 million de dollars des frais d'administration et d'une diminution de 0,2 million de dollars du REN. Pour la période cumulative de six mois de 2024, le bénéfice net et le résultat global se sont établis à 14,4 millions de dollars comparativement à 19,7 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 5,3 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, la diminution entre la période cumulative de six mois de 2023 et la période cumulative de six mois de 2024 aurait été de 3,8 millions de dollars.

REN du portefeuille comparable⁽¹⁾ : Pour le trimestre considéré, le REN du portefeuille comparable a augmenté de 1,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023. Pour la période cumulative de six mois, le REN du portefeuille comparable a augmenté de 2,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023. Les augmentations sont attribuables à la hausse de 5,7 % du taux des renouvellements des baux pour la période cumulative de six mois pour le secteur des immeubles industriels et à celle des marges de location des baux en vigueur, ainsi qu'à la hausse de 7,7 % du taux des renouvellements des baux en vigueur pour la période cumulative de six mois pour le secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue et à la hausse de 6,0 % du taux de renouvellements des baux en vigueur pour la période cumulative de six mois pour le secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité.

FPE ajustés par part⁽¹⁾ : Le montant ajusté des FPE s'est établi à 10,4 ¢ par part pour le trimestre, comparativement à 11,8 ¢ par part pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une baisse de 1,4 ¢ par part. La baisse des FPE ajustés pour le trimestre s'explique par une augmentation de 0,3 million de dollars des charges d'intérêts, déduction faite des produits financiers, une diminution de 0,2 million de dollars du REN et une hausse de 0,5 million de dollars des frais d'administration. Pour la période cumulative de six mois, le montant ajusté des FPE s'est établi à 20,6 ¢ par part, contre 23,5 ¢ par part pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une baisse de 2,9 ¢ par part. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, les FPE ajustés par part pour la période cumulative de six mois auraient enregistré une diminution de 1,2 ¢ par part par rapport à ceux de la période correspondante de 2023. De plus, les FPE ajustés par part ont subi l'incidence négative de l'augmentation du nombre moyen pondéré de parts en circulation de 1,5 million de parts, en raison de la participation des porteurs de parts en vertu du régime de réinvestissement des distributions.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Ratio de distribution des FPE ajustés⁽¹⁾: Le ratio de distribution du montant ajusté des FPE s'est établi à 72,2 % pour le trimestre, comparativement à 63,8 % pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une hausse de 8,4 %. Pour la période cumulative de six mois, le ratio de distribution du montant ajusté des FPE s'est établi à 72,8 %, contre 63,8 % pour la période correspondante de 2023, soit une hausse de 9 %. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, le ratio de distribution du montant ajusté des FPE pour la période cumulative de six mois aurait augmenté de 4,9 % par rapport à la période correspondante de 2023.

Montant ajusté des FPEA par part⁽¹⁾: Le montant ajusté des FPEA s'est établi à 9,4 ¢ par part pour le trimestre, comparativement à 10,9 ¢ par part pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une baisse de 1,5 ¢ par part, ce qui est conforme avec le repli du montant ajusté des FPE dont il a été question précédemment. Pour la période cumulative de six mois, le montant ajusté des FPEA s'est établi à 18,3 ¢ par part, contre 21,3 ¢ par part pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une baisse de 3,0 ¢ par part comparativement à la période correspondante de 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, le montant ajusté des FPEA par part pour la période cumulative de six mois aurait diminué de 1,3 ¢ par part. L'augmentation du nombre moyen pondéré de parts en circulation de 1,5 million de parts a également eu une incidence négative sur le montant ajusté des FPEA par part, en raison de la participation des porteurs de parts au régime de réinvestissement des distributions.

Ratio de distribution du montant ajusté des FPEA⁽¹⁾: Le ratio de distribution du montant ajusté des FPEA s'est établi à 80,2 % pour le trimestre, comparativement à 69,0 % pour la période correspondante de 2023. Pour la période cumulative de six mois, le ratio de distribution du montant ajusté des FPEA s'est établi à 82,0 %, contre 70,5 % pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une hausse de 11,5 %. Compte non tenu de l'ajustement unique, le ratio de distribution du montant ajusté des FPEA pour la période cumulative de six mois aurait progressé de 5,5 % par rapport à la période correspondante de 2023.

Activités de location: Au cours du trimestre, le Fonds a renouvelé des baux totalisant 216 605 pieds carrés et a conclu de nouveaux baux totalisant 40 080 pieds carrés. Le taux d'occupation s'est établi à 94,6 %, en hausse de 10 points de base par rapport au trimestre précédent et en hausse de 50 points de base par rapport à la période correspondante de 2023. La croissance du taux moyen des baux renouvelés au cours du trimestre et de la période cumulative de six mois à l'étude s'est élevée respectivement à 5,7 % et à 6,6 %.

Peu après la clôture du trimestre, Nuera Air, un locataire occupant une superficie de 132 665 pieds carrés dans un immeuble industriel situé à Laval, au Québec, a déclaré faillite. Le Fonds a d'ores et déjà retenu les services d'une maison de courtage commerciale nationale pour louer l'immeuble.

Situation de trésorerie: À la clôture du trimestre, le Fonds détenait 0,9 million de dollars en trésorerie et le montant disponible aux termes de ses facilités de crédit était de 17,9 millions de dollars. Le Fonds a l'option d'augmenter sa capacité aux termes des facilités de crédit de 10,0 millions de dollars, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

Dette: Le Fonds a terminé le trimestre avec un ratio d'endettement total¹ de 58,1 %, ce qui représente une diminution de 50 points de base comparativement au 31 décembre 2023. Le Fonds a terminé le trimestre avec un ratio d'endettement hypothécaire¹ de 51,4 %, en baisse de 80 points de base par rapport au 31 décembre 2023.

Sommaire des éléments importants au 30 juin 2024

- Nombre total d'immeubles : 75
- Superficie locative totale : 6,1 millions de pieds carrés
- Valeur de l'actif total : 1 236 millions de dollars
- Capitalisation boursière : 274 millions de dollars (cours des parts de 3,13 \$ au 30 juin 2024)

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Renseignements financiers choisis

Le tableau qui suit présente les faits saillants et des renseignements financiers choisis des trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les ratios et les données par part)	Référence (page)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
		2024	2023	2024	2023
		\$	\$	\$	\$
Information financière					
Produits locatifs	36	32 218	31 708	64 854	64 619
Résultat d'exploitation net (REN)	36	18 856	19 041	37 216	38 049
Bénéfice net et résultat global	36	7 272	10 846	14 425	19 648
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	47	7 897	9 308	15 080	18 294
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	48	17 539	17 956	34 576	35 110
REN du portefeuille comparable ⁽¹⁾	49	18 692	18 415	34 897	34 021
Distributions	50	6 605	6 486	13 187	12 932
FPE ajustés ⁽¹⁾	51	9 149	10 195	18 075	20 228
Montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	52	8 230	9 433	16 050	18 315
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	53	18 758	17 320	31 102	32 977
Total de l'actif	55			1 235 935	1 229 249
Immeubles de placement	38			1 208 538	1 209 036
Emprunts hypothécaires	57			634 117	645 901
Déventures convertibles	59			42 916	42 031
Ratio d'endettement hypothécaire ⁽²⁾	60			51,4 %	52,9 %
Ratio d'endettement total ⁽¹⁾	60			58,1 %	58,9 %
Taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts hypothécaires	58			4,57 %	4,28 %
Capitalisation boursière				273 813	277 059
Information financière par part					
Parts en circulation (en milliers)	62			87 480	86 043
Parts de catégorie B en circulation (en milliers)	62			697	747
Nombre moyen pondéré de parts en circulation (en milliers)	62	87 335	85 939	87 036	85 777
Nombre moyen pondéré de parts et de parts de catégorie B en circulation (en milliers)	62	88 032	86 503	87 733	86 183
Bénéfice net et résultat global	36	8,3 ¢	12,5 ¢	16,4 ¢	22,8 ¢
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	47	9,0 ¢	10,8 ¢	17,2 ¢	21,2 ¢
Distributions	50	7,5 ¢	7,5 ¢	15,0 ¢	15,0 ¢
FPE ajustés ⁽¹⁾	51	10,4 ¢	11,8 ¢	20,6 ¢	23,5 ¢
Ratio de distribution des FPE ajustés ⁽¹⁾	51	72,2 %	63,8 %	72,8 %	63,8 %
Montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	52	9,4 ¢	10,9 ¢	18,3 ¢	21,3 ¢
Ratio de distribution du montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	52	80,2 %	69,0 %	82,0 %	70,5 %
Cours des parts				3,13	3,22
Imposition fiscale des distributions					
Report d'impôt	64	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Information opérationnelle					
Nombre d'immeubles	38			75	75
Superficie locative (milliers pi ²)	38			6 087	6 117
Taux d'occupation commis	41			94,6 %	94,1 %
Croissance du taux moyen des baux renouvelés	40	5,7 %	4,9 %	6,6 %	6,2 %

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Le ratio d'endettement hypothécaire est calculé en divisant les emprunts hypothécaires impayés par la valeur brute totale des actifs du Fonds, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Information trimestrielle choisie

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière choisie du Fonds pour les huit derniers trimestres :

(en milliers de dollars, sauf les données par part)	2024 T-2	2024 T-1	2023 T-4	2023 T-3	2023 T-2	2023 T-1	2022 T-4	2022 T-3
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits locatifs	32 218	32 636	31 922	31 285	31 708	32 911	31 486	29 962
Résultat d'exploitation net	18 856	18 360	19 255	18 075	19 041	19 008	18 624	17 974
Bénéfice net et résultat global	7 272	7 153	1 734	15 216	10 846	8 802	1 769	11 693
Bénéfice net et résultat global par part	8,3 ¢	8,2 ¢	2,0 ¢	17,5 ¢	12,5 ¢	10,2 ¢	2,1 ¢	13,7 ¢
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	18 758	12 143	21 560	16 317	17 320	15 657	18 961	20 359
FPE ajustés ⁽¹⁾	9 149	8 925	9 688	9 030	10 195	10 033	10 059	9 785
FPE ajustés par part ⁽¹⁾⁽²⁾	10,4 ¢	10,2 ¢	11,1 ¢	10,4 ¢	11,8 ¢	11,7 ¢	11,8 ¢	11,5 ¢
Montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	8 230	7 819	8 966	7 675	9 433	8 882	8 550	8 674
Montant ajusté des FPEA par part ⁽¹⁾⁽³⁾	9,4 ¢	8,9 ¢	10,3 ¢	8,8 ¢	10,9 ¢	10,3 ¢	10,0 ¢	10,2 ¢
Distributions ⁽⁴⁾	6 605	6 581	6 547	6 524	6 489	6 443	6 413	6 394
Distributions par part ⁽⁴⁾	7,5 ¢	7,5 ¢	7,5 ¢	7,5 ¢	7,5 ¢	7,5 ¢	7,5 ¢	7,5 ¢

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) Le ratio des FPE ajustés par part est calculé en divisant les FPE ajustés⁽¹⁾ par les parts du Fonds en circulation à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(3) Le ratio du montant ajusté des FPEA par part est calculé en divisant le montant ajusté des FPEA⁽¹⁾ par les parts du Fonds en circulation à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(4) Inclus les distributions sur les parts de catégorie B.

Information sectorielle

Les activités du Fonds sont générées par les trois secteurs immobiliers situés dans les provinces du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les tableaux suivants présentent un résumé des contributions aux produits, au résultat d'exploitation net (REN) et aux immeubles de placement de chacun des secteurs d'exploitation pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023 :

Trimestres clos les 30 juin (en milliers de dollars)	Immeubles industriels		Immeubles de bureaux situés en banlieue		Immeubles de commerces de détail de première nécessité		Total
	\$	%	\$	%	\$	%	
Trimestre clos le 30 juin 2024							
Immeubles de placement	442 181	36,6	516 423	42,7	249 934	20,7	1 208 538
Produits locatifs des immeubles	8 350	25,9	16 198	50,3	7 670	23,8	32 218
Résultat d'exploitation net (REN)	6 122	32,5	8 216	43,6	4 518	23,9	18 856
Trimestre clos le 30 juin 2023							
Immeubles de placement	414 975	34,3	543 499	45,0	250 562	20,7	1 209 036
Produits locatifs des immeubles	7 867	24,8	16 190	51,1	7 651	24,1	31 708
Résultat d'exploitation net (REN)	5 680	29,8	8 795	46,2	4 566	24,0	19 041

Performance du secteur des immeubles industriels

Conformément à la stratégie du Fonds visant à accroître sa propriété d'immeubles industriels, la juste valeur proportionnelle de l'actif des immeubles industriels a augmenté, passant de 34,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 36,6 %, en raison d'une hausse nette de 32,5 millions de dollars découlant des ajustements de la juste valeur ainsi que des dépenses d'investissement, des commissions de location et incitatifs de location capitalisés de 5,1 millions de dollars. Ces entrées ont été contrées par le reclassement d'un immeuble industriel assorti d'un contrat de location-financement dont la juste valeur s'établit à 10,4 millions de dollars suivant l'exercice d'une option d'achat par le locataire de cet immeuble. La quote-part des produits locatifs dégagés par les immeubles industriels a augmenté de 1,1 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La quote-part du résultat d'exploitation net du secteur des immeubles industriels a augmenté de 2,7 % au cours du trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Performance du secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue

La juste valeur proportionnelle des immeubles de bureaux situés en banlieue a diminué par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, passant de 45,0 % à 42,7 %, alors que la juste valeur proportionnelle des immeubles industriels a augmenté conformément au plan stratégique du Fonds. Cette variation est attribuable à la cession de deux immeubles dont le produit brut totalise 6,2 millions de dollars, et à une diminution nette de 27,5 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur négatif, ce qui a été contré par une hausse de 6,6 millions de dollars attribuable aux dépenses d'investissement et aux commissions de location et incitatifs de location capitalisés. Pour le trimestre, les produits locatifs générés par le secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue sont demeurés stables par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les immeubles du secteur ont bénéficié de la qualité des locataires (les deux principaux locataires du Fonds sont des organismes gouvernementaux fédéraux et du Québec) et des activités de location vigoureuses (le Fonds a conclu des renouvellements de baux visant une superficie totale de 57 231 pieds carrés dans le secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue au cours du trimestre, la hausse moyenne des baux s'établissant à 6,8 %). Le taux d'occupation de ce secteur a ainsi augmenté de 140 points de base pour atteindre 88,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023.

Performance du secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité

Le secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité affiche toujours une excellente performance, car la majorité de ses propriétés comptent des locataires clés qui vendent des produits de première nécessité. Dans le secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité, le taux d'occupation s'établissait à 97,4 % à la fin du premier trimestre de 2024. Pour le trimestre, le Fonds a conclu des renouvellements de baux visant une superficie totale de 122 856 pieds carrés dans le secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité, la hausse moyenne des baux s'établissant à 5,2 %. La quote-part du résultat d'exploitation net (REN) dégagé par les immeubles de commerce de détail de première nécessité est demeurée stable par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Indicateurs de performance opérationnelle

Les indicateurs de performance suivants sont utilisés pour mesurer la performance opérationnelle du Fonds.

Taux d'occupation commis : donne un aperçu du degré d'optimisation de l'espace locatif et du potentiel d'augmentation des revenus du portefeuille immobilier du Fonds. Ce taux prend en compte la superficie locative occupée et la superficie locative des baux signés à la fin du trimestre, mais dont le terme n'a pas encore débuté;

Taux d'occupation physique : présente le pourcentage de la superficie locative occupée en fin de période;

Taux des baux renouvelés : permet d'enregistrer la rétention des locataires du Fonds avec les renouvellements de baux;

Taux moyen des baux renouvelés : mesure la croissance interne et la capacité du Fonds à augmenter ou diminuer ses revenus locatifs pour une période donnée.

Portefeuille immobilier

À la clôture du deuxième trimestre de 2024, BTB était propriétaire de 75 immeubles, représentant une juste valeur totale de 1 209 millions de dollars et une superficie locative totale d'environ 6,1 millions de pieds carrés. Les propriétés détenues par le Fonds sont toutes décrites dans la notice annuelle du Fonds (voir www.sedarplus.com).

Sommaire des immeubles de placement détenus au 30 juin 2024

Secteur d'activité	Nombre d'immeubles	Superficie locative (pi2)	Taux d'occupation commis (%)	Taux d'occupation physique (%)	Portefeuille (%)
Immeubles industriels	32	2 085 319	100,0	99,3	34,3
Immeubles de bureaux situés en banlieue	32	2 609 571	88,8	86,6	42,9
Immeubles de commerce de détail de première nécessité	11	1 392 175	97,3	97,3	22,8
Total du portefeuille	75	6 087 065	94,6	93,4	100,0

Région	Nombre d'immeubles	Superficie locative (pi2)	Taux d'occupation commis (%)	Taux d'occupation physique (%)	Portefeuille (%)
Montréal	38	3 269 093	96,7	96,4	53,7
Ville de Québec	10	1 231 069	85,6	84,3	20,2
Trois-Rivières	2	149 077	75,5	55,8	2,4
Ottawa	11	809 115	98,8	97,2	13,3
Edmonton	10	405 239	100,0	100,0	6,7
Saskatoon	4	223 472	100,0	100,0	3,7
Total du portefeuille	75	6 087 065	94,6	93,4	100,0

Cessions d'immeubles de placement

Le 29 février 2024, le Fonds a cédé deux immeubles de bureaux situés aux 32 et au 50, rue Saint-Charles Ouest, à Longueuil (Québec), pour un produit total de 6,2 millions de dollars, compte non tenu des coûts de transaction et des ajustements.

Acquisitions d'immeubles de placement

Depuis le début de l'exercice, le Fonds n'a acquis aucun immeuble.

Opérations immobilières

Occupation du portefeuille

Le tableau suivant présente le sommaire de la variation de la superficie occupée au cours des trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en pieds carrés)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
Superficie occupée en début de période ⁽¹⁾	5 751 931	5 624 549	5 762 653	5 455 798
Actifs (vendus) achetés	-	83 292	(24 963)	260 111
Nouveaux baux signés	40 080	125 223	98 142	192 423
Départs	(34 660)	(78 716)	(78 481)	(153 984)
Autres ⁽²⁾	-	-	-	-
Superficie locative occupée en fin de période ⁽¹⁾	5 757 351	5 754 348	5 757 351	5 754 348
Superficie locative vacante en fin de période	329 714	362 379	329 714	362 379
Total de la superficie locative occupée en fin de période	6 087 065	6 116 727	6 087 065	6 116 727

(1) La superficie occupée comprend les locaux occupés et les ententes fermes.

(2) Les autres ajustements de la superficie occupée représentent surtout des réévaluations de superficie.

Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, le taux d'occupation du Fonds a augmenté de 50 points de base, passant de 94,1 % à 94,6 %.

Activités de location

Le tableau suivant présente le sommaire du taux des renouvellements de baux au cours des trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en pieds carrés)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
Baux venus à échéance	178 591	233 795	314 203	346 239
Baux renouvelés à échéance	158 445	164 189	250 236	207 735
Taux des baux renouvelés	88,7 %	70,2 %	79,6 %	60,0 %

Le Fonds a renouvelé 88,7 % ou 158 445 pieds carrés des 178 591 pieds carrés dont le bail arrivait à échéance au cours du trimestre. Le Fonds négocie toujours activement des renouvellements de baux potentiels arrivant à échéance au cours du trimestre visant une superficie de 7 841 pieds carrés, soit 4,4 %. Pour la période cumulative de six mois, le Fonds a renouvelé 79,6 % ou 250 236 pieds carrés des 314 203 pieds carrés dont le bail arrivait à échéance au cours de la période.

Les renouvellements de baux les plus importants conclus au cours du trimestre concernaient un bail représentant 44 988 pieds carrés dans le secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité avec une épicerie IGA exploitée par Sobeys inc. située à Dollard-Des-Ormeaux, au Québec, un bail représentant une superficie de 30 352 pieds carrés dans le secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité avec Continental Capital investment Inc. à Saint-Bruno-de-Montarville, au Québec, un bail représentant une superficie de 24 808 pieds carrés dans le secteur des immeubles industriels avec AMA Property Management Group, à Edmonton, en Alberta, et un bail représentant une superficie de 10 147 pieds carrés dans le secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue avec Torq Productions, dans la Ville de Québec.

De plus, le Fonds a renouvelé des baux avant l'échéance visant une superficie de 58 160 pieds carrés au cours du trimestre et de 61 907 pieds carrés pour la période cumulative de six mois avec des locataires existants, dont les baux devaient venir à échéance au cours de l'année 2025 ou par la suite. Les renouvellements de baux par anticipation les plus importants conclus au cours du trimestre concernaient un bail représentant 19 898 pieds carrés dans le secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue avec MNP, à Trois-Rivières, au Québec, qui prévoit un agrandissement de 3 450 pieds carrés pour un total de 23 348 pieds carrés, un bail représentant 18 625 pieds carrés dans le secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité avec Entrepôt du Hockey (une filiale de Sports Experts), dans la Ville de Québec, ainsi qu'un bail visant une superficie de 8 074 pieds carrés dans le secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue avec le cabinet d'experts-comptables Demers Beaulne à Laval, au Québec. Par conséquent, les renouvellements de baux du Fonds totalisent 216 605 pieds carrés pour le trimestre considéré et 312 143 pieds carrés pour la période cumulative de six mois. Peu après la clôture du trimestre, Nuera Air, un locataire occupant une superficie de 132 665 pieds carrés dans un immeuble industriel situé à Laval, au Québec, a déclaré faillite. Le Fonds a d'ores et déjà retenu les services d'une maison de courtage commerciale nationale pour louer l'immeuble.

Taux moyen des baux renouvelés

Le tableau suivant présente le sommaire de l'augmentation moyenne des taux locatifs pour les renouvellements de baux pour chaque secteur d'activité pour le trimestre clos le 30 juin 2024 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Secteur d'activité	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	Renouvellements (pieds carrés)	Augmentation (%)	Renouvellements (pieds carrés)	Augmentation (%)
Immeubles industriels	36 518	5,7 %	36 518	5,7 %
Immeubles de bureaux situés en banlieue	57 231	6,8 %	116 110	7,7 %
Immeubles de commerce de détail de première nécessité	122 856	5,2 %	159 515	6,0 %
Total	216 605	5,7 %	312 143	6,6 %

Depuis le début de l'exercice, le Fonds a affiché une hausse moyenne cumulative du taux de renouvellement des baux de 6,6 % dans les trois secteurs d'activité.

Nouveaux baux

Au cours du trimestre, le Fonds a loué une superficie totalisant 40 080 pieds carrés à de nouveaux locataires, dont un bail visant 14 514 pieds carrés conclu avec le groupe qui s'est porté acquéreur des actifs d'Énergie Cardio ayant déclaré faillite (comptabilisé dans « entente ferme ») dans le secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue, dans la Ville de Québec. La superficie restante de 25 566 pieds carrés est occupée par une combinaison de nouveaux locataires « déjà en place » et des locataires ayant des ententes de location ferme, de sorte qu'à la fin du trimestre, 329 714 pieds carrés étaient disponibles pour la location.

Pour la période cumulative de six mois, le Fonds a conclu de nouveaux baux d'une superficie totalisant 86 239 pieds carrés, soit 87,9 % des activités de location totales, dans le secteur d'activité des immeubles de bureaux situés en banlieue; de nouveaux baux visant une superficie de 2 000 pieds carrés, ou 2,0 %, ont été conclus dans le secteur des immeubles industriels et de nouveaux baux visant une superficie de 9 903 pieds carrés, ou 10,1 %, ont été conclus au sein du secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité.

Taux d'occupation

Les tableaux suivants présentent les taux d'occupation commis par secteur d'activité et par secteur géographique du Fonds, et incluent ainsi les ententes de location fermes :

	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023	30 juin 2023
Secteur d'activité	%	%	%	%	%
Immeubles industriels	100,0	100,0	99,9	99,7	99,7
Immeubles de bureaux situés en banlieue	88,8	88,6	87,7	86,6	87,4
Immeubles de commerce de détail de première nécessité	97,4	97,3	97,8	97,8	98,3
Total du portefeuille	94,6	94,5	94,2	93,7	94,1

	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023	30 juin 2023
Secteur géographique	%	%	%	%	%
Montréal	96,7	96,6	96,2	96,3	96,3
Ville de Québec	85,6	85,7	85,2	84,6	85,8
Trois-Rivières	75,5	73,2	74,6	58,6	62,5
Ottawa	98,8	99,1	98,8	98,4	99,0
Edmonton	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Saskatoon	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total du portefeuille	94,6	94,5	94,2	93,7	94,1

Le taux d'occupation s'est établi à 94,6 % à la fin du deuxième trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 10 points de base par rapport au trimestre précédent et une hausse de 50 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023. Par ailleurs, le taux d'occupation physique était de 93,4 % à la fin du trimestre, en baisse de 20 points de base par rapport au trimestre précédent et en hausse de 30 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023.

Échéances des baux

Le tableau suivant présente le sommaire des baux du Fonds venant à échéance au cours des cinq prochains exercices :

	2024	2025	2026	2027	2028
Immeubles industriels					
Superficie locative (pieds carrés)	41 909	170 586	287 168	86 304	201 763
Taux de location/pied carré (\$) ⁽¹⁾	12,07 \$	10,44 \$	13,19 \$	10,66 \$	17,35 \$
% du portefeuille – Immeubles industriels	2,01 %	8,18 %	13,77 %	4,14 %	9,68 %
Immeubles de bureaux situés en banlieue					
Superficie locative (pieds carrés)	203 775	322 998	454 620	344 821	152 182
Taux de location/pied carré (\$) ⁽¹⁾	14,04 \$	16,68 \$	14,93 \$	17,04 \$	16,18 \$
% du portefeuille – Immeubles de bureaux	7,81 %	12,38 %	17,42 %	13,21 %	5,83 %
Immeubles de commerce de détail de première nécessité					
Superficie locative (pieds carrés)	39 889	175 907	109 720	115 967	49 905
Taux de location/pied carré (\$) ⁽¹⁾	16,96 \$	15,61 \$	13,33 \$	16,56 \$	24,05 \$
% du portefeuille – Immeubles commerciaux	2,87 %	12,64 %	7,88 %	8,33 %	3,58 %
Total du portefeuille					
Superficie locative (pieds carrés)	285 573	669 491	851 508	547 092	403 850
Taux de location/pied carré (\$) ⁽¹⁾	14,16 \$	14,81 \$	14,13 \$	15,93 \$	17,74 \$
% du portefeuille – Total	4,69 %	11,00 %	13,99 %	8,99 %	6,63 %

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Le ratio taux de location/pied carré (\$) moyen est calculé en divisant le produit annuel de la location des baux arrivant à échéance pendant une année donnée par le total de la superficie locative (en pieds carrés) arrivant à échéance pendant une année donnée.

Durée moyenne pondérée des baux

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, la durée moyenne pondérée des baux était de 5,7 ans, en baisse de 6,6 % par rapport à la durée de 6,1 ans pour la période correspondante de 2023. En plus de s'assurer de revenus futurs pour le Fonds et de stabiliser sa base de locataires, la stratégie de renouvellement de baux du Fonds vise aussi à assurer la pérennité des baux, lorsque c'est approprié.

Dix principaux locataires

Les trois principaux locataires du Fonds sont toujours le gouvernement du Québec (secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue), et le gouvernement du Canada (secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue), ainsi que Walmart Canada inc. (secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité), et représentent respectivement 5,8 %, 5,0 % et 2,1 % des produits locatifs. Les produits locatifs du Fonds proviennent de multiples baux conclus avec ces locataires dont les échéances sont réparties sur plusieurs années.

Une proportion de 45,4 % des revenus totaux du Fonds provient de baux signés avec des organismes gouvernementaux des secteurs fédéral, provincial et municipal et des sociétés cotées en bourse.

Le tableau ci-dessous présente la contribution des dix plus importants locataires du Fonds en pourcentage des revenus au 30 juin 2024. Leur contribution représente 23,8 % des produits locatifs pour la période cumulative de six mois et 22,9 % de la superficie locative.

Client	% des revenus	% de la superficie locative	Superficie louée (en pieds carrés)
Gouvernement du Québec	5,8	4,9	299 578
Gouvernement du Canada	5,0	4,1	251 850
Walmart Canada inc.	2,1	4,3	264 550
Strongco	2,0	1,9	118 585
Bristol-Myers Squibb Canada Co	1,8	1,0	61 034
The Lion Electric Company	1,7	2,9	176 819
Groupe BBA Inc.	1,6	1,1	69 270
Mouvement Desjardins	1,3	1,0	61 576
Intrado Life & Safety Canada, Inc.	1,3	0,9	53 767
ICU Medical Canada Inc.	1,2	0,8	48 676
	23,8	22,9	1 405 705

Résultats d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers des trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que des périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023. Il doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les notes afférentes.

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Produits locatifs	32 218	31 708	64 854	64 619
Charges d'exploitation	13 362	12 667	27 638	26 570
Résultat d'exploitation net (REN)	18 856	19 041	37 216	38 049
Charges financières nettes et produits financiers	8 983	6 636	17 520	14 727
Frais d'administration	2 335	1 559	4 809	3 674
Coûts de transaction	266	-	468	-
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	-	-	(6)	-
Bénéfice net et résultat global	7 272	10 846	14 425	19 648

Produits locatifs

Pour le trimestre, les produits locatifs ont progressé de 0,5 million de dollars, ou 1,6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Pour la période cumulative de six mois, les produits locatifs ont augmenté de 0,2 million de dollars, ou 0,5 %. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique de 1,4 million de dollars, les produits locatifs pour la période cumulative de six mois considérée auraient augmenté de 2,7 %, ou 1,6 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023 en raison de la somme de 0,5 million de dollars liée aux acquisitions effectuées en 2023 et de la somme de 1,1 million de dollars liée aux améliorations opérationnelles, laquelle découle essentiellement de l'augmentation des taux de renouvellement des baux, de la hausse du taux d'occupation et des loyers moyens plus élevés.

Charges d'exploitation

Le tableau suivant présente le sommaire des charges d'exploitation du Fonds pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Charges d'exploitation				
Entretien, réparations et autres charges d'exploitation	4 851	4 316	9 685	9 210
Énergie	1 272	1 262	3 267	3 165
Impôt foncier et assurances	7 239	7 089	14 686	14 195
Total des charges d'exploitation	13 362	12 667	27 638	26 570
% des produits locatifs	41,5 %	39,9 %	42,6 %	41,1 %

Les charges d'exploitation ont augmenté, en raison d'une hausse globale des charges d'entretien, d'une augmentation des taxes municipales ainsi que de l'accroissement de la valeur des immeubles influant sur les taxes municipales. Les charges d'exploitation, exprimées en pourcentage des produits, ont augmenté de 1,6 % pour le trimestre comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 1,5 % pour la période cumulative de six mois. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique de 1,4 million de dollars, la hausse aurait diminué pour s'établir à 0,6 %.

Charges financières et produits financiers

Le tableau suivant présente le sommaire des charges financières pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Produits financiers	(568)	(355)	(1 141)	(661)
Intérêts sur les emprunts hypothécaires	7 093	6 686	14 165	13 410
Intérêts sur les débetures convertibles	708	709	1 417	1 418
Intérêts sur les facilités de crédit	770	619	1 704	963
Autres charges d'intérêts	110	106	218	202
Charges d'intérêts, déduction faite des produits financiers	8 113	7 765	16 363	15 332
Distributions sur parts de catégorie B	53	42	105	64
Charges financières nettes avant éléments non monétaires	8 166	7 807	16 468	15 396
Désactualisation des intérêts effectifs sur les emprunts hypothécaires et les débetures convertibles	361	278	669	514
Désactualisation de la composante passif non dérivée des débetures convertibles	98	89	190	171
Charges financières nettes avant les éléments suivants :	8 625	8 174	17 327	16 081
Ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés	379	(763)	54	(579)
Ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B	(21)	(775)	139	(775)
Charges financières nettes, déduction faite des produits financiers	8 983	6 636	17 520	14 727

Les produits financiers sont constitués de produits d'intérêts sur les swaps de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires et de produits financiers gagnés provenant d'un contrat de location reclassé en tant que contrat de location-financement déclenché par l'exercice d'une option d'achat de l'immeuble situé au 18028, 114e Avenue NW, à Edmonton, en Alberta.

Les charges d'intérêts, déduction faite des produits financiers, ont augmenté de 0,3 million de dollars pour le trimestre. Cela s'explique principalement par l'augmentation du taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts hypothécaires, par l'augmentation du taux préférentiel, qui a influé sur les taux variables des emprunts hypothécaires conclus par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023, et par les intérêts versés sur la facilité de crédit renouvelable attribuables à l'augmentation du taux préférentiel.

Le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts hypothécaires s'élevait à 4,57 % au 30 juin 2024, soit 29 points de base de plus que le taux moyen en vigueur au 30 juin 2023, qui était alors de 4,28 %. La hausse est essentiellement attribuable au refinancement, à un taux plus élevé, des emprunts hypothécaires à taux fixes.

Le taux contractuel moyen pondéré afférent aux emprunts hypothécaires à taux variable était de 8,76 %, en hausse de 20 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023. Le solde cumulé des emprunts du Fonds soumis à un taux d'intérêt variable s'élevait à 16,6 millions de dollars. Le taux contractuel moyen pondéré des emprunts hypothécaires assortis d'un swap de taux d'intérêt variable-fixe s'est accru de 34 points de base pour s'établir à 6,18 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023. Le solde cumulé des emprunts du Fonds assortis d'un swap de taux d'intérêt variable-fixe s'établissait à 91,6 millions de dollars. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts hypothécaires à taux fixe s'est accru de 31 points de base pour s'établir à 4,16 % (3,85 % au 30 juin 2023). Les taux d'intérêt des emprunts hypothécaires de premier rang se situaient entre 2,37 % et 8,95 % au 30 juin 2024 (2,30 % à 8,70 % au 30 juin 2023).

Le terme moyen pondéré des emprunts hypothécaires en place au 30 juin 2024 s'élève à 3,1 ans (3,6 ans au 30 juin 2023).

Aux charges financières nettes, déduction faite des produits financiers, décrites précédemment s'ajoutent des éléments non monétaires. Ces éléments non monétaires représentent la désactualisation des intérêts effectifs sur les emprunts hypothécaires et sur les débetures convertibles, la désactualisation de la composante passif non dérivée des débetures convertibles ainsi que l'ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des parts de catégorie B.

Frais d'administration

Le tableau suivant présente le sommaire des frais d'administration du Fonds pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Dépenses administratives	1 879	1 597	3 886	3 315
Pertes de crédit attendues	488	(41)	555	159
Rémunération fondée sur des parts	(32)	3	368	200
Frais d'administration du Fonds	2 335	1 559	4 809	3 674

Les **dépenses administratives** ont augmenté de 0,3 million de dollars, ou 18 % pour le trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et elles se rapportent principalement à des frais de recrutement.

Les **pertes de crédit attendues** ont augmenté de 0,5 million de dollars pour le trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la hausse de la provision pour pertes de crédit attendues constituée à l'égard du départ d'un locataire d'un immeuble industriel, soit Nuera Air, dont il a été question précédemment.

La charge de rémunération fondée sur des parts a diminué de 0,1 million de dollars pour le trimestre. La diminution pour le trimestre est attribuable à une modification apportée au régime de parts avec restrictions afin de prolonger la période d'acquisition des droits de deux à trois ans, réduisant ainsi la charge trimestrielle.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement

En vertu de la norme IAS 40, le Fonds comptabilise ses immeubles de placement à la juste valeur et reconnaît le profit ou la perte découlant de la variation de la juste valeur aux résultats de la période au cours de laquelle il a été constaté. En outre, au moment de la disposition, le Fonds réévaluera l'immeuble de placement en fonction de la contrepartie reçue à la disposition.

Sur une base annuelle, le Fonds retient les services d'évaluateurs externes indépendants pour évaluer la juste valeur d'une partie importante de son portefeuille. Dans le cadre de sa politique, le Fonds fait évaluer chaque année au moins 60 % de son portefeuille, qui comprend les 15 plus importants immeubles, les autres étant évalués par des évaluateurs externes à tour de rôle tous les trois ans. De plus, dans le cadre d'acquisitions, de financements ou de transactions de refinancement ou à la demande des prêteurs, d'autres immeubles font aussi l'objet d'évaluations indépendantes au cours de l'exercice. Au cours du dernier trimestre, le Fonds n'avait fait évaluer aucun de ses immeubles par des évaluateurs externes.

Trimestriellement, le Fonds reçoit des données du marché sur les taux de capitalisation et les taux d'actualisation reflétant les conditions du marché immobilier par des firmes d'évaluateurs externes indépendants ou des experts indépendants pour ses propriétés n'ayant pas fait l'objet d'évaluations indépendantes au cours d'un exercice donné. Les rapports sur les taux de capitalisation fournissent un éventail de taux pour diverses zones géographiques où le Fonds exerce ses activités et des immeubles de nature et de qualité diverses dans chacune de ces zones. Le Fonds utilise des taux de capitalisation et d'actualisation à l'intérieur des fourchettes fournies par les experts externes. Si les fourchettes des taux de capitalisation fournies en externe varient d'une période comptable à la suivante ou si un autre taux à l'intérieur des fourchettes fournies se révèle plus approprié que le taux utilisé précédemment, la juste valeur des immeubles de placement augmentera ou diminuera en conséquence.

Le tableau suivant présente le sommaire de la variation de la juste valeur des immeubles de placement par secteur d'activités pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Immeubles industriels	-	-	-	-
Immeubles de bureaux situés en banlieue	-	-	6	-
Immeubles de commerce de détail de première nécessité	-	-	-	-
Total de la variation de la juste valeur	-	-	6	-

Le tableau qui suit présente le sommaire des principales hypothèses retenues dans le processus de modélisation des évaluations à l'interne et à l'externe pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023 :

Au 30 juin 2024	Immeubles industriels	Immeubles de bureaux situés en banlieue	Immeubles de commerce de détail de première nécessité
Taux de capitalisation	5,25 % - 7,75 %	6,25 % - 8,25 %	5,75 % - 7,75 %
Taux de capitalisation à la revente	5,25 % - 8,00 %	6,25 % - 8,50 %	6,00 % - 8,00 %
Taux d'actualisation	6,00 % - 8,50 %	6,75 % - 9,00 %	6,50 % - 8,75 %
Taux de capitalisation moyen pondéré	6,09 %	7,01 %	7,06 %
Au 31 décembre 2023			
Taux de capitalisation	5,25 % - 7,75 %	6,25 % - 8,25 %	5,75 % - 7,75 %
Taux de capitalisation à la revente	5,25 % - 8,00 %	6,25 % - 8,50 %	6,00 % - 8,00 %
Taux d'actualisation	6,00 % - 8,50 %	6,75 % - 9,00 %	6,50 % - 8,75 %
Taux de capitalisation moyen pondéré	6,09 %	7,01 %	7,06 %

Le taux de capitalisation moyen pondéré pour l'ensemble du portefeuille au 30 juin 2024 se situait à 6,68 %, soit un niveau stable, par rapport au 31 décembre 2023.

Le Fonds a estimé qu'au 30 juin 2024, si une hausse ou une diminution du taux de capitalisation de 0,25 % était appliquée pour l'ensemble du portefeuille, cette variation entraînerait une réduction de 44,1 millions de dollars ou une hausse de 47,6 millions de dollars de la juste valeur de ses immeubles de placement, respectivement. Le changement de taux de capitalisation représente un indicateur approprié des variations du taux d'actualisation et du taux de capitalisation à la revente.

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net et résultat global fluctue d'un trimestre à l'autre en fonction d'éléments non monétaires volatils. La juste valeur des instruments financiers dérivés et la juste valeur des immeubles de placement fluctuent en fonction de la volatilité des parts du Fonds sur les marchés boursiers, de la courbe des taux d'intérêt à terme et des taux d'actualisation et de capitalisation de son portefeuille immobilier.

Le tableau suivant présente le sommaire du bénéfice net ajusté ⁽¹⁾ avant ces éléments non monétaires volatils et coûts de transaction pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les données par part)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net et résultat global	7 272	10 846	14 425	19 648
Coûts de transaction à l'achat et la disposition d'immeubles de placement et frais de remboursement anticipé	266	-	468	-
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	-	-	(6)	-
Ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés	379	(763)	54	(579)
Ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B	(21)	(775)	139	(775)
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	7 897	9 308	15 080	18 294
Par part	9,0 ¢	10,8 ¢	17,2 ¢	21,2 ¢

(1) Mesure financière non conforme aux IFRS, se reporter aux pages 2 et 31.

Par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, le bénéfice net ajusté a diminué de 1,4 million de dollars pour le trimestre, en raison surtout d'une variation négative de 3,5 millions de dollars du bénéfice net contrée par un écart de 1,9 million de dollars imputable aux variations de l'ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des parts de catégorie B (perte de 0,4 million de dollars pour le trimestre à l'étude, comparativement à un profit de 1,5 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent).

Le bénéfice net ajusté pour la période cumulative de six mois a reculé de 3,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (BAIIA) ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le résultat global établi selon les IFRS et le BAIIA ajusté ⁽¹⁾ pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les données par part)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net correspondant au résultat global total de la période	7 272	10 846	14 425	19 648
Charges d'intérêts	8 681	8 120	17 504	15 993
Désactualisation des intérêts effectifs sur les emprunts hypothécaires et les débetures convertibles	361	278	669	514
Amortissement des immobilisations corporelles	17	23	34	46
Amortissement des incitatifs de location	704	750	1 394	1 478
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	-	-	(6)	-
Ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés	379	(763)	54	(579)
Ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B	(21)	(775)	139	(775)
Rémunération fondée sur des parts (réévaluation du prix des parts)	63	(232)	472	(291)
Coûts de transaction à l'achat et à la disposition d'immeubles de placement et frais de remboursement anticipé	266	-	468	-
Ajustement des revenus de loyer selon le mode linéaire	(183)	(291)	(577)	(924)
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	17 539	17 956	34 576	35 110

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Pour le trimestre, le BAIIA ajusté ⁽¹⁾ a diminué de 0,5 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison d'une hausse des frais d'administration. Pour la période cumulative de six mois, le BAIIA ajusté ⁽¹⁾ a reculé de 0,5 million de dollars.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Résultats d'exploitation – Portefeuille comparable

Portefeuille comparable

Le portefeuille comparable comprend tous les immeubles détenus par le Fonds au 1^{er} janvier 2023 et qui sont toujours détenus par celui-ci au 30 juin 2024. Par conséquent, il exclut tous les immeubles acquis ⁽²⁾⁽³⁾ et cédés par le Fonds ⁽²⁾⁽³⁾ au cours des exercices 2023 et 2024 ainsi que les loyers comptabilisés selon la méthode linéaire.

Le tableau suivant présente le REN du portefeuille comparable ⁽¹⁾ pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre			Période cumulative de six mois		
	2024	2023	D %	2024	2023	D %
	\$	\$		\$	\$	
Résultat d'exploitation net (REN) présenté dans les états financiers	18 856	19 041	-1,0 %	37 216	38 049	-2,2 %
Loyers comptabilisés selon la méthode linéaire	183	291		577	924	
REN diminué des loyers comptabilisés selon la méthode linéaire	18 673	18 750	-0,4 %	36 639	37 125	-1,3 %
REN provient de :						
Acquisitions	(153)	(98)		(2 068)	(1 570)	
Dispositions	(5)	(19)		(60)	(257)	
Corporation	177	(218)		386	153	
Ajustement hors trésorerie se rapportant à une variation de l'estimation comptable et autres éléments spécifiques	-	-		-	(1 430)	
REN portefeuille comparable ⁽¹⁾	18 692	18 415	1,5 %	34 897	34 021	2,6 %
REN portefeuille comparable ⁽¹⁾ provient de :						
Immeubles industriels	5 739	5 347	7,3 %	9 787	9 401	4,1 %
Immeubles de bureaux situés en banlieue	8 422	8 502	-0,9 %	16 266	16 133	0,8 %
Immeubles de commerce de détail de première nécessité	4 531	4 566	-0,8 %	8 844	8 487	4,2 %
REN portefeuille comparable ⁽¹⁾	18 692	18 415	1,5 %	34 897	34 021	2,6 %

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation net (REN) ⁽¹⁾ du portefeuille comparable a augmenté de 1,5 % et celui pour la période cumulative de six mois a monté de 2,6 %

Pour le trimestre, le REN du portefeuille comparable du secteur des immeubles industriels a augmenté de 7,3 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison d'une baisse des charges d'exploitation non récupérables conjuguée à une hausse des dépenses d'investissement récupérables engagées dans ce secteur qui a eu une incidence de 0,2 million de dollars sur le REN. Le reliquat de la hausse, soit 0,2 million de dollars, est attribuable à une augmentation des marges de location des baux en vigueur comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Pour ce qui est de la période cumulative de six mois, le secteur des immeubles industriels a augmenté de 4,1 %.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) Se reporter à la section a) de la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés résumés datés du 2 août 2024 du Fonds pour obtenir de plus amples renseignements sur les immeubles acquis.

(3) Se reporter aux états financiers consolidés audités et aux notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour obtenir de plus amples renseignements sur les acquisitions et les dispositions de l'exercice 2023.

Au cours du trimestre, le REN du portefeuille comparable du secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue a reculé de 0,9 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la faillite mentionnée précédemment d'un locataire de la Ville de Québec, Énergie Cardio, ce qui a eu une incidence négative de 0,2 million de dollars. Il convient toutefois de noter qu'un groupe d'investisseurs a acheté les actifs de l'entreprise du locataire en faillite; le groupe a conclu un bail avec le Fonds et il prendra possession de l'espace en septembre 2024. Pour la période cumulative de six mois, le REN du portefeuille comparable du secteur des immeubles de bureaux situés en banlieue a augmenté de 0,8 %.

En dernier lieu, pour le trimestre, le REN du portefeuille comparable du secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité a diminué de 0,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Il s'agit d'une baisse de 0,1 million de dollars car les locataires ayant renouvelé leurs baux se sont vus accorder une période de loyer gratuit au cours du trimestre considéré. Le REN du portefeuille comparable du secteur des immeubles de commerce de détail de première nécessité a augmenté de 4,2 % pour la période cumulative de six mois.

Distributions

Distributions et données par part

Le tableau suivant présente les distributions pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les données par part)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Distributions				
Distributions en espèces	5 641	5 584	11 283	11 159
Distributions en espèces sur parts de catégorie B	52	40	104	65
Distributions réinvesties en vertu du régime de réinvestissement des distributions	912	862	1 800	1 708
Distributions totales aux porteurs de parts	6 605	6 486	13 187	12 932
Pourcentage des distributions réinvesties ^{(1) (2)}	13,8 %	13,3 %	13,7 %	13,2 %
Données par part ⁽²⁾				
Distributions	7,5 ¢	7,5 ¢	15,0 ¢	15,0 ¢

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Le pourcentage des distributions réinvesties est calculé en divisant les distributions réinvesties en vertu du régime de réinvestissement des distributions par les distributions totales aux porteurs de parts.

(2) En tenant compte des parts de catégorie B.

Pour le trimestre, les distributions mensuelles versées aux porteurs de parts se sont élevées à 2,5 ¢ par part, pour un total de 7,5 ¢ par part, ce qui correspond à celles du trimestre correspondant de 2023.

Pour la période cumulative de six mois, les distributions mensuelles se sont établies à 15,0 ¢ par part, ce qui correspond à celles de la période cumulative de six mois de 2023.

Fonds provenant de l'exploitation (FPE) ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le résultat global établi selon les IFRS et les FPE ⁽¹⁾ pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les données par part)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net et résultat global (IFRS)	7 272	10 846	14 425	19 648
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	-	-	(6)	-
Ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B	(21)	(775)	139	(775)
Amortissement des incitatifs de location	704	750	1 394	1 478
Ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés	379	(763)	54	(579)
Charges salariales de location	433	327	1 024	683
Distributions sur parts de catégorie B	53	42	105	64
Rémunération fondée sur des parts (réévaluation du prix des parts) ⁽⁵⁾	63	(232)	472	(291)
FPE ⁽¹⁾	8 883	10 195	17 607	20 228
Coûts de transactions à la disposition d'immeubles de placement et frais de remboursement anticipé sur emprunts hypothécaires	266	-	468	-
FPE ajustés ⁽¹⁾	9 149	10 195	18 075	20 228
FPE par part ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	10,1 ¢	11,8 ¢	20,1 ¢	23,5 ¢
FPE ajustés par part ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	10,4 ¢	11,8 ¢	20,6 ¢	23,5 ¢
Ratio de distribution des FPE ⁽¹⁾	74,3 %	63,8 %	74,7 %	63,8 %
Ratio de distribution des FPE ajustés ⁽¹⁾	72,2 %	63,8 %	72,8 %	63,8 %

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) En tenant compte des parts de catégorie B.

(3) Le ratio des FPE par part est calculé en divisant les FPE ⁽¹⁾ par les parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(4) Le ratio des FPE ajustés par part est calculé en divisant les FPE ⁽¹⁾ ajustés par les parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(5) L'incidence de la réévaluation du prix des parts sur le régime de rémunération en parts différées a été prise en compte dans le calcul des FPE ajustés et des FPEA ajustés depuis le deuxième trimestre de 2021.

Pour le trimestre, les FPE ajustés ⁽¹⁾ se sont établis à 10,4 ¢ par part, comparativement à 11,8 ¢ par part pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 1,4 ¢ par part. Cette baisse observée au cours du trimestre s'explique en raison d'une augmentation de 0,3 million de dollars des charges d'intérêts, déduction faite des produits financiers, d'une diminution de 0,2 million de dollars du REN et d'une hausse de 0,5 million de dollars des frais d'administration.

Pour la période cumulative de six mois, les FPE ajustés ⁽¹⁾ se sont établis à 20,6 ¢ par part, contre 23,5 ¢ par part pour la période correspondante de l'exercice 2023, ce qui représente une baisse de 2,9 ¢ par part. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, les FPE ajustés par part de la période cumulative de six mois auraient enregistré une diminution de 1,2 ¢ par part par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement attribuable à une augmentation de 1,0 million de dollars des charges d'intérêts, déduction faite des produits financiers. De plus, les FPE ajustés par part ont subi l'incidence négative de l'augmentation du nombre moyen pondéré de parts en circulation de 1,5 million de parts, en raison de la participation des porteurs de parts en vertu du régime de réinvestissement des distributions.

Le ratio de distribution des FPE ajustés ⁽¹⁾ pour le trimestre s'est établi à 72,2 %, comparativement à 63,8 % pour le trimestre correspondant de 2023. Celui de la période cumulative de six mois s'est élevé à 72,8 % comparativement à 63,8 % pour la période correspondante de 2023.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Fonds provenant de l'exploitation ajustés (FPEA) ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les FPE ⁽¹⁾ et les FPEA ⁽¹⁾ pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les données par part)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
FPE ⁽¹⁾	8 883	10 195	17 607	20 228
Ajustement des produits locatifs selon la méthode linéaire	(183)	(291)	(577)	(924)
Désactualisation des intérêts effectifs	361	278	669	514
Amortissement des autres immobilisations corporelles	17	23	34	46
Rémunération fondée sur des parts	(95)	237	(104)	493
Réserve pour dépenses d'investissement non récupérables ⁽¹⁾	(644)	(634)	(1 297)	(1 292)
Réserve pour frais de location non récupérés ⁽¹⁾	(375)	(375)	(750)	(750)
FPEA ⁽¹⁾	7 964	9 433	15 582	18 315
Coûts de transaction à la disposition d'immeubles de placement et frais de remboursement anticipé sur emprunts hypothécaires	266	-	468	-
Montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	8 230	9 433	16 050	18 315
FPEA par part ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	9,1 ¢	10,9 ¢	17,8 ¢	21,3 ¢
Montant ajusté des FPEA par part ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	9,4 ¢	10,9 ¢	18,3 ¢	21,3 ¢
Ratio de distribution des FPEA ⁽¹⁾	82,9 %	69,0 %	84,5 %	70,5 %
Ratio de distribution du montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	80,2 %	69,0 %	82,0 %	70,5 %

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) En tenant compte des parts de catégorie B.

(3) Le ratio des FPEA par part est calculé en divisant les FPEA ⁽¹⁾ par le nombre de parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(4) Le ratio du montant ajusté des FPEA par part est calculé en divisant le montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾ par le nombre de parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

Pour le trimestre, le montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾ s'est établi à 9,4 ¢ par part, comparativement à 10,9 ¢ par part pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 1,5 ¢ par part, ce qui cadre avec la diminution des FPE ajustés dont il a été fait mention précédemment.

Pour la période cumulative de six mois, le montant ajusté des FPEA s'est établi à 18,3 ¢ par part, contre 21,3 ¢ par part pour la période correspondante de l'exercice 2023, ce qui représente une baisse de 3,0 ¢ par part. Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement unique, le montant ajusté des FPEA par part de la période cumulative de six mois aurait enregistré une baisse de 1,3 ¢ par part, ce qui cadre avec la diminution du montant ajusté des FPE dont il a été fait mention précédemment. De plus, le montant ajusté des FPEA par part a subi l'incidence négative de l'augmentation du nombre moyen pondéré de parts en circulation de 1,5 million de parts, en raison de la participation des porteurs de parts en vertu du régime de réinvestissement des distributions.

Le ratio de distribution du montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾ s'est établi à 80,2 % pour le trimestre, comparativement à 69,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour ce qui est de la période cumulative de six mois, ce ratio a atteint 82,0 % contre 70,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Dans le calcul des FPEA ⁽¹⁾, le Fonds déduit une réserve pour dépenses d'investissement non récupérables ⁽²⁾ pour tenir compte des dépenses d'investissement requises pour maintenir la qualité de ses immeubles et pour préserver ses produits locatifs. La réserve pour dépenses d'investissement non récupérables est calculée sur la base de 2 % des produits locatifs et est fondée sur l'évaluation de la direction des pratiques de l'industrie ainsi que sur sa prévision des investissements requis pour les prochains exercices.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS comme définie dans la présente page.

Le Fonds déduit également une réserve pour frais de location non récupérables ⁽¹⁾ d'un montant approximatif de 25 ¢ par pied carré de la superficie locative des immeubles du Fonds, sur une base annuelle. Même si les déboursés pour frais de location peuvent fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre, la direction estime que cette réserve représente fidèlement, à long terme, les déboursés moyens non récupérés à même le loyer que recevra le Fonds. Ces déboursés sont constitués des incitatifs versés ou accordés aux locataires à la signature des baux qui sont généralement amortis sur la durée des baux et qui entraînent une hausse équivalente du loyer au pied carré, ainsi que des commissions de courtage et des charges salariales de l'équipe de location.

Le tableau qui suit compare le montant de la réserve pour dépenses d'investissement non récupérables aux investissements faits au cours du trimestre actuel comparatif ainsi qu'au cours des derniers exercices :

Périodes closes les 30 juin et exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	30 juin 2024 (6 mois)	30 juin 2023 (6 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
	\$	\$	\$	\$
Réserve pour dépenses d'investissement non récupérables ⁽¹⁾	1 297	1 292	2 557	2 390
Dépenses d'investissement non récupérables	392	2 015	3 858	1 735

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique sur les FPEA pour des explications détaillées.

Le Fonds vise à s'assurer d'un équilibre à long terme entre les sommes réellement dépensées et les réserves estimées. Au besoin, la direction peut modifier le calcul de ces réserves.

Flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les distributions nettes du Fonds aux porteurs de parts comparativement aux entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, déduction faite des intérêts payés, pour les exercices 2024, 2023 et 2022 :

Périodes closes les 30 juin et exercices clos le 31 décembre (en milliers de dollars)	2024 (6 mois)	2023 (6 mois)	2023 (12 mois)	2022 (12 mois)
	\$	\$	\$	\$
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	31 102	32 977	70 852	66 240
Intérêts payés	(16 357)	(15 320)	(31 324)	(27 925)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation déduction faite des intérêts payés	14 745	17 657	39 528	38 315
Distributions nettes aux porteurs de parts	11 276	11 091	22 292	21 573
Excédent des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation déduction faite des intérêts payés par rapport aux distributions nettes aux porteurs de parts	3 469	6 566	17 236	16 742

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS comme définie aux pages précédente.

Le tableau suivant présente le sommaire du rapprochement entre les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation présentées aux états financiers et les FPEA ⁽¹⁾ et FPE ⁽¹⁾ pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	18 758	17 320	31 102	32 977
Charges salariales de location	433	327	1 024	683
Coûts de transaction à l'achat et la disposition d'immeubles de placement et frais de remboursement anticipé	(266)	-	(468)	-
Ajustements liés à la variation des autres éléments du fonds de roulement	(1 730)	649	2 524	2 200
Produits financiers	568	355	1 141	661
Charges d'intérêts	(8 681)	(8 120)	(17 504)	(15 993)
Réserve pour dépenses d'investissement non récupérables ⁽²⁾	(644)	(634)	(1 297)	(1 292)
Réserve pour frais de location non récupérés ⁽²⁾	(375)	(375)	(750)	(750)
Accroissement de la composante passif non dérivé des débetures convertibles	(99)	(89)	(190)	(171)
FPEA ⁽¹⁾	7 964	9 433	15 582	18 315
Réserve pour dépenses d'investissements non récupérables ⁽²⁾	644	634	1 297	1 292
Réserve pour frais de location non récupérés ⁽²⁾	375	375	750	750
Ajustement des produits locatifs selon la méthode linéaire	183	291	577	924
Charges de rémunération fondée sur des parts	95	(237)	104	(493)
Désactualisation des intérêts effectifs	(361)	(278)	(669)	(514)
Amortissement des immobilisations corporelles	(17)	(23)	(34)	(46)
FPE ⁽¹⁾	8 883	10 195	17 607	20 228

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) Se reporter à la rubrique portant sur les FPEA pour obtenir des explications détaillées.

Actifs

Immeubles de placement

Le Fonds a réalisé sa croissance grâce à des acquisitions d'immeubles de qualité répondant à ses critères sélectifs, tout en maintenant une répartition adéquate entre trois secteurs d'exploitation, soit les immeubles industriels, les immeubles de bureaux situés en banlieue et les immeubles de commerce de détail de première nécessité.

Le portefeuille immobilier se compose de participations directes dans des immeubles de placement détenus en propriété exclusive et de la quote-part du Fonds dans deux immeubles de placement contrôlés conjointement, dont les actifs, les passifs, les produits et les charges sont partagés en fonction de la participation.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Le tableau suivant présente le sommaire de l'évolution de la juste valeur des immeubles de placement pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	1 203 027	1 198 351	1 207 522	1 164 881
Ajouts :				
Comptabilisation initiale d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	3 133
Acquisitions	-	7 380	-	36 300
Dispositions	-	-	(6 206)	-
Dépenses d'investissement	2 016	1 956	2 803	2 677
Commissions de location et incitatifs de location capitalisés	4 006	1 813	5 230	2 598
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	-	-	6	-
Autres variations non monétaires ⁽¹⁾	(511)	(464)	(817)	(553)
Solde à la fin de la période	1 208 538	1 209 036	1 208 538	1 209 036

(1) Les autres variations non monétaires sont constituées de l'amortissement des incitatifs à la location et des ajustements des revenus de loyer selon le mode linéaire.

La juste valeur totale des immeubles de placement se chiffrait à 1 209 millions de dollars au 30 juin 2024, contre 1 208 millions de dollars au 31 décembre 2023. L'augmentation de 1,0 million de dollars s'explique principalement par des dépenses d'investissement de 2,8 millions de dollars et des commissions de location et incitatifs de location capitalisés de 5,2 millions de dollars, ce qui a été contré par deux cessions effectuées au premier trimestre, qui ont entraîné une baisse de 6,2 millions de dollars de la juste valeur des immeubles de placement.

Investissements dans les immeubles de placement détenus

Le Fonds effectue ses dépenses d'investissement pour améliorer ses immeubles en vue de préserver la qualité de leur infrastructure et des services offerts aux locataires. Ces déboursés comprennent les dépenses à valeur ajoutée nécessaires pour l'entretien des immeubles, ainsi que les améliorations apportées aux immeubles et les réaménagements de locaux afin d'augmenter la superficie locative, les taux de location, la qualité des espaces locatifs ou la juste valeur. Certaines dépenses d'investissement sont amorties et récupérables à même le loyer des locataires.

Le tableau suivant présente le sommaire des sommes engagées au titre des dépenses d'investissement ainsi qu'en incitatifs et commissions de location au cours des trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Dépenses d'investissement récupérables	392	417	392	662
Dépenses d'investissement non récupérables	1 624	1 539	2 411	2 015
Dépenses d'investissement totales	2 016	1 956	2 803	2 677
Commissions de location et améliorations locatives	4 006	1 813	5 230	2 598
Total	6 022	3 769	8 033	5 275

Créances

Le tableau suivant présente le sommaire des créances pour les périodes closes le 30 juin 2024, le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2023 :

(en milliers de dollars)	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2023
	\$	\$	\$
Loyers à recevoir	3 615	2 201	3 823
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(1 131)	(731)	(745)
Loyers à recevoir, montant net	2 484	1 470	3 078
Recouvrements non facturés	1 563	1 572	1 430
Autres créances	517	230	186
Créances	4 564	3 272	4 694

Les créances ont augmenté, passant de 3,3 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 4,6 millions de dollars au 30 juin 2024 du fait que les recouvrements non facturés en date du 31 décembre 2023 ont été facturés au cours du premier semestre de l'exercice à l'étude.

Les créances ont diminué de 0,1 million de dollars par rapport au 30 juin 2023.

Charges payées d'avance, dépôts et immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente le sommaire des charges payées d'avance, des dépôts et des immobilisations corporelles pour les périodes closes le 30 juin 2024, le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2023 :

(en milliers de dollars)	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2023
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 479	1 484	1 434
Amortissements cumulés	(1 247)	(1 213)	(1 160)
Immobilisations corporelles, montant net	232	271	274
Charges payées d'avance	6 998	1 185	6 573
Dépôts	1 832	1 337	699
Autres actifs	9 062	2 793	7 546

Les charges payées d'avance, les dépôts et les immobilisations corporelles ont augmenté, passant de 2,8 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 9,1 millions de dollars au 30 juin 2024, ce qui s'explique par la hausse des charges payées d'avance au titre des impôts fonciers.

Ressources de capital

Dettes à long terme

Le tableau qui suit présente le sommaire du solde des emprunts de BTB au 30 juin 2024, incluant les emprunts hypothécaires et les débetures convertibles, selon leur année d'échéance ainsi que les taux d'intérêt contractuels moyens pondérés correspondants :

Au 30 juin 2024 (en milliers de dollars)	Solde des débetures convertibles ⁽¹⁾	Solde des emprunts hypothécaires ⁽¹⁾	Taux d'intérêt contractuel moyen pondéré
	\$	\$	%
Année d'échéance			
2024 (6 mois)	24 000	71 689	6,12
2025	19 917	63 712	4,50
2026	-	159 317	4,15
2027	-	112 521	5,26
2028	-	97 346	4,84
2029 et suivantes	-	131 907	3,83
Total	43 917	636 492	4,69

(1) Montants bruts

Le Fonds a contracté des emprunts hypothécaires de 71,7 millions de dollars arrivant à échéance au cours des six prochains mois. À la date du présent rapport, le Fonds a obtenu des lettres d'engagement d'institutions financières pour le refinancement de 17,8 millions de dollars et renégocie actuellement les emprunts hypothécaires restants arrivant à échéance au cours de l'exercice. En outre, une série de débetures d'un montant de 24,0 millions de dollars vient à échéance le 31 octobre 2024. Le Fonds a toujours été en mesure de refinancer ses emprunts hypothécaires et débetures existants, et rien n'indique que cette situation changera.

Taux d'intérêt contractuel moyen pondéré

Au 30 juin 2024, le taux d'intérêt contractuel moyen pondéré de la dette à long terme du Fonds s'élevait à 4,69 % (4,57 % pour les emprunts hypothécaires et 6,45 % pour les débetures convertibles), ce qui représente une augmentation de 28 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Au 30 juin 2023, le taux d'intérêt contractuel moyen pondéré de la dette à long terme du Fonds s'établissait à 4,41 % (4,28 % pour les emprunts hypothécaires et 6,45 % pour les débetures convertibles).

Emprunts hypothécaires

Au 30 juin 2024, le solde total des emprunts hypothécaires du Fonds (avant les ajustements non amortis au titre de la juste valeur et les frais de financement non amortis) s'élevait à 636,5 millions de dollars, comparativement à 640,4 millions de dollars au 31 décembre 2023. La baisse nette de 3,9 millions de dollars comprend un montant de 52,4 millions de dollars remboursé à l'échéance ou lors de la cession et un montant de 9,5 millions de dollars lié aux remboursements mensuels de capital, ce qui a été contrebalancé par les refinancements des prêts hypothécaires conclus de 58,0 millions de dollars.

Le tableau suivant présente l'évolution des emprunts hypothécaires pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 31 mars 2023 :

Périodes closes le 30 juin 2024 (en milliers de dollars)	Trimestre	Période cumulative de six mois
	\$	\$
Solde au début ⁽¹⁾	630 513	640 426
Emprunts hypothécaires contractés ou pris en charge ⁽²⁾	48 260	57 962
Remboursement de solde à l'échéance ou lors de dispositions ⁽³⁾	(37 578)	(52 370)
Remboursements mensuels de capital ⁽⁴⁾	(4 703)	(9 526)
Solde au 30 juin 2024 ⁽¹⁾	636 492	636 492

(1) Avant les frais de financement non amortis et les ajustements non amortis au titre de la prise en charge liés à la juste valeur.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Les emprunts hypothécaires contractés ou repris sont inclus dans les états intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie sous Emprunts hypothécaires diminués des charges de financement.

(3) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Le remboursement de solde à l'échéance ou lors de dispositions est inclus dans les états intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie aux postes Remboursement d'emprunts hypothécaires et Produit net de la sortie d'immeubles de placement.

(4) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Les remboursements mensuels de capital sont pris en compte dans les états intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie au poste Remboursements d'emprunts hypothécaires.

Au 30 juin 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts hypothécaires était de 4,57 %, comparativement à 4,28 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 29 points de base. La hausse est attribuable à l'augmentation du taux d'intérêt variable contractuel moyen pondéré des emprunts hypothécaires, qui s'est accru de 20 points de base pour s'établir à 8,76 % (8,56 % au 30 juin 2023), ainsi qu'à l'augmentation du taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts hypothécaires assortis d'un swap de taux d'intérêt variable-fixe qui s'est accru de 34 points de base pour s'établir à 6,18 % (5,84 % au 30 juin 2023). En dernier lieu, le taux d'intérêt fixe moyen pondéré a augmenté de 31 points de base pour s'établir à 4,16 % (3,85 % au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, la majorité des emprunts hypothécaires du Fonds portent intérêt à taux fixes (montant de capital cumulatif de 528,3 millions de dollars) ou sont assortis de swaps de taux d'intérêt variable-fixe (montant de capital cumulatif de 91,6 millions de dollars). Toutefois, le Fonds a deux emprunts hypothécaires assortis de taux variables (montant de capital cumulatif de 16,6 millions de dollars).

Le terme moyen pondéré des financements hypothécaires en place au 30 juin 2024 s'élève à 3,1 ans, contre 3,6 ans pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le Fonds tente de répartir sur plusieurs années les échéances de ses emprunts hypothécaires afin de réduire le risque relié à leur renouvellement.

Le tableau suivant présente le sommaire des remboursements futurs des emprunts hypothécaires pour les prochains exercices :

Au 30 juin 2024 (en milliers de dollars)	Remboursement de capital	Solde à l'échéance	Total	% du total
	\$	\$	\$	
Année d'échéance				
2024 (6 mois)	9 040	70 909	79 949	12,6
2025	15 821	60 952	76 773	12,0
2026	13 380	148 375	161 755	25,4
2027	9 328	100 506	109 834	17,3
2028	5 416	88 166	93 582	14,7
2029 et suivantes	10 823	103 776	114 599	18,0
Total	63 808	572 684	636 492	100,0
Ajustements non amortis au titre de la prise en charge liés à la juste valeur			53	
Frais de financement non amortis			(2 428)	
Solde au 30 juin 2024			634 117	

Au 30 juin 2024, le Fonds respectait l'ensemble des clauses restrictives contractuelles liées aux prêts hypothécaires auxquelles il est assujéti.

Débetures convertibles

Le tableau suivant présente le sommaire des débetures convertibles pour la période close le 30 juin 2024 :

(en milliers de dollars)	Série G ^{(1) (3)}	Série H ^{(2) (3)}	Total
Valeur nominale	24 000	19 917 ⁽⁴⁾	43 917
Taux d'intérêt contractuel	6 %	7 %	
Taux d'intérêt effectif	7 %	8 %	
Date d'émission	Octobre 2019	Septembre 2020	
Prix de conversion par part	5,42	3,64	
Date de paiement des intérêts	30 avril et 31 octobre	30 avril et 31 octobre	
Date d'échéance	Octobre 2024	Octobre 2025	
Solde au 30 juin 2024	23 886	19 030	42 916

(1) Remboursables au gré du Fonds, selon certaines conditions, à compter du 31 octobre 2022, mais avant le 31 octobre 2023, à un prix équivalent à la valeur initiale en principal des débetures plus les intérêts courus et impayés sur celles-ci, sous réserve que le cours du marché des parts représente alors au moins 125 % du prix de conversion de la série G et à compter du 31 octobre 2023, mais avant le 31 octobre 2024, à un prix de rachat égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

(2) Remboursables au gré du Fonds, selon certaines conditions, à compter du 31 octobre 2023, mais avant le 31 octobre 2024, à un prix équivalent à la valeur initiale en principal des débetures plus les intérêts courus et impayés sur celles-ci, sous réserve que le cours du marché des parts représente alors au moins 125 % du prix de conversion de la série H et à compter du 31 octobre 2024, mais avant le 31 octobre 2025, à un prix de rachat égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

(3) Le Fonds peut, à son gré et sous réserve de certaines conditions, choisir d'acquitter son obligation de rembourser le principal des débetures de série G et de série H en émettant un nombre de parts librement négociables aux porteurs de débetures de série G et de série H.

(4) Conversion de 10 083 \$ de la débeture de série H depuis l'émission. Conversion de 0 \$ au cours du trimestre.

Ratio d'endettement

En vertu de son contrat de fiducie, le Fonds ne peut contracter un emprunt hypothécaire si, après avoir contracté ledit emprunt, le montant total de l'endettement hypothécaire dépasse 75 % de la juste valeur du total des actifs du Fonds et, lors de l'établissement de ce calcul, les débetures convertibles ne devraient pas être considérées dans le calcul du total de l'endettement. De plus, toujours en vertu de son acte de fiducie, s'il advenait un manquement à cette condition, le Fonds bénéficierait d'un délai additionnel de 12 mois à compter de la date à laquelle il en a eu connaissance pour remédier à la situation.

Le tableau suivant présente le sommaire des ratios d'endettement du Fonds aux 30 juin 2024 et 2023 et au 31 décembre 2023 :

(en milliers de dollars)	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2023
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(857)	(912)	(3 744)
Emprunts hypothécaires en cours ⁽¹⁾	636 492	640 425	648 348
Débetures convertibles ⁽¹⁾	43 375	43 185	43 001
Facilités de crédit	39 606	36 359	34 301
Total de la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie ⁽²⁾⁽³⁾	718 616	719 057	721 906
Valeur brute totale des actifs du Fonds moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie ⁽²⁾⁽⁴⁾	1 236 326	1 227 949	1 226 664
Ratio d'endettement hypothécaire (excluant les débetures convertibles et les facilités de crédit) ⁽²⁾⁽⁵⁾	51,4 %	52,2 %	52,9 %
Ratio d'endettement – Débetures convertibles ⁽²⁾⁽⁶⁾	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Ratio d'endettement – Facilités de crédit ⁽²⁾⁽⁷⁾	3,2 %	3,0 %	2,8 %
Ratio d'endettement total ⁽²⁾	58,1 %	58,6 %	58,9 %

(1) Avant les frais de financement non amortis et les ajustements non amortis au titre de la prise en charge liés à la juste valeur.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS, se reporter aux pages 2 et 31.

(3) La dette à long terme diminuée des flux de trésorerie disponibles est une mesure financière non conforme aux IFRS, calculée comme étant le total : i) des emprunts hypothécaires à taux fixe; ii) des emprunts hypothécaires à taux variables; iii) du montant de capital de la débeture de série G; iv) du capital de la débeture de série H ajusté pour tenir compte de la composante non dérivée diminuée des options de conversion exercées par les détenteurs et v) des facilités de crédit diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable à la dette nette est la dette.

(4) La valeur brute des actifs du Fonds diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une mesure non conforme aux IFRS définie comme le total des actifs du Fonds majorés de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable à la valeur brute du total des actifs moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie est le total des actifs.

(5) Le ratio d'endettement hypothécaire est calculé en divisant les emprunts hypothécaires impayés par la valeur brute totale des actifs du Fonds, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(6) Le ratio d'endettement – débetures convertibles est calculé en divisant les débetures convertibles par la valeur brute totale des actifs du Fonds déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(7) Le ratio d'endettement – facilités de crédit est calculé en divisant les facilités de crédit par la valeur brute totale des actifs du Fonds déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 30 juin 2024, le ratio d'endettement hypothécaire ⁽¹⁾, excluant les débetures convertibles et les facilités de crédit, a totalisé 51,4 %, en baisse de 8 points de base depuis le 31 décembre 2023. Au 30 juin 2024, en incluant les débetures convertibles et les facilités de crédit, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, le ratio d'endettement total ⁽²⁾ s'est établi à 58,1 %, en baisse de 5 points de base depuis le 31 décembre 2023, ce qui s'explique par les deux cessions réalisées tout au long du premier trimestre et les remboursements mensuels des emprunts hypothécaires.

Le Fonds cherche à financer ses acquisitions par un taux d'endettement hypothécaire maximum de 65 % de la juste valeur des actifs puisque le coût de financement est inférieur au coût de capital des capitaux propres du Fonds. La liquidité du Fonds s'entend de son accès au crédit aux termes des facilités de crédit engagées ou de sa capacité de générer suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie pour financer ses obligations courantes contractées dans le cadre de ses activités, notamment les dépenses d'investissement de maintien et de développement, les distributions aux porteurs de parts et la croissance planifiée de ses activités. Le Fonds dispose de facilités de crédit pour s'assurer une liquidité financière en vertu de laquelle elle peut prélever des montants et les rembourser à brève échéance, ce qui réduit le besoin de détenir des ressources en trésorerie sous forme d'encaisse et de dépôts. La direction demeure d'avis que le Fonds est en bonne posture compte tenu de l'amélioration de son bilan au cours des années et du fait que ses dettes à court terme font actuellement l'objet de négociations de refinancement, que son portefeuille d'actifs peut servir à soutenir les lignes de crédit et que son portefeuille demeure liquide dans l'éventualité d'une vente d'actifs opportune.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS comme définie dans la présente page.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Ratio de couverture des intérêts

Le tableau suivant présente le sommaire du ratio de couverture des intérêts pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les ratios)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	17 540	17 956	34 577	35 110
Charges d'intérêts, déduction faite des produits financiers ⁽²⁾	8 113	7 765	16 363	15 332
Ratio de couverture des intérêts ⁽³⁾	2,16	2,31	2,11	2,29

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Les charges d'intérêts excluent les frais de remboursement anticipé, la désactualisation des intérêts effectifs, les distributions sur les parts de catégorie B, la désactualisation de la composante passif non dérivé des débetures convertibles et l'ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des parts de catégorie B.

(3) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Le ratio de couverture des intérêts est calculé en divisant le BAIIA ajusté ⁽¹⁾ par charges d'intérêts, déduction faite des produits financiers (tel qu'il a été défini précédemment).

Pour les six premiers mois de l'exercice, le ratio de couverture des intérêts s'est chiffré à 2,11, en baisse de 18 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Ratio de couverture du service de la dette

Le tableau suivant présente le sommaire du ratio de couverture du service de la dette pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf les ratios)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	17 540	17 956	34 577	35 110
Charges d'intérêts nettes, déduction faite des produits financiers ⁽²⁾	8 113	7 765	16 363	15 332
Remboursements de capital	4 703	4 881	9 526	9 668
Obligations au titre du service de la dette	12 816	12 646	25 889	25 000
Ratio de couverture du service de la dette ⁽³⁾	1,37	1,42	1,34	1,40

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Les charges d'intérêts excluent les frais de remboursement anticipé, la désactualisation des intérêts effectifs, les distributions sur les parts de catégorie B, la désactualisation de la composante passif non dérivé des débetures convertibles et l'ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des parts de catégorie B.

(3) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Le ratio de couverture du service de la dette est calculé en divisant le BAIIA ajusté ⁽¹⁾ par les exigences du service de la dette.

Pour les six premiers mois de l'exercice, le ratio de couverture du service de la dette s'est établi à 1,34, soit une diminution de 6 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Parts de catégorie B

Le tableau suivant présente le sommaire des parts de catégorie B pour le trimestre clos le 30 juin 2024 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Période close le 30 juin 2024 (en nombre de parts)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	Parts	\$	Parts	\$
Parts de catégorie B en circulation en début de période	697 265	2 203	697 265	2 043
Ajustement de la juste valeur	-	(21)	-	139
Parts de catégorie B en circulation en fin de période	697 265	2 182	697 265	2 182

Les parts de catégorie B sont échangeables à tout moment, au gré du porteur, contre un nombre égal de parts du Fonds négociées à la TSX. Elles donnent le droit de recevoir les mêmes distributions que les distributions déclarées sur les parts du Fonds. Conformément aux IFRS, les distributions versées sur les parts de catégorie B sont comptabilisées comme charges financières lorsqu'elles sont déclarées. Les distributions déclarées font l'objet d'un ajustement dans le calcul du FPE et du FPEA.

Le 30 mai 2018, les parts de catégorie B ont été émises pour l'acquisition d'une participation de 25 % dans l'immeuble situé au 815, boulevard Lebourgneuf à Québec.

Le 14 février 2023, les porteurs de parts de société en commandite de catégorie B ont converti 150 000 parts en parts de fiducie et, le 18 août 2023, les porteurs de parts de société en commandite de catégorie B ont converti 50 000 parts en parts de fiducie.

Le 1^{er} mai 2023, 550 000 parts de catégorie B ont été émises pour l'acquisition d'un immeuble situé au 8810, 48th Avenue NW, à Edmonton.

Parts en circulation

Le tableau suivant présente un sommaire du nombre total de parts en circulation et du nombre de parts pondéré en circulation pour les trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en nombre de parts)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
Parts en circulation en début de période	87 189 980	85 754 797	86 705 901	85 238 279
Régime de réinvestissement des distributions	290 106	267 694	591 510	500 893
Émises – Régime d'achat de parts pour les employés	-	1 960	27 685	8 955
Émises – Régime de parts avec restrictions	-	18 677	154 990	45 276
Émission – Régime de rémunération fondé sur des parts différées	-	-	-	-
Parts de catégorie B échangées contre des parts de fiducie	-	-	-	150 000
Émission – Conversion de débetures convertibles	-	-	-	99 725
Parts en circulation en fin de période	87 480 086	86 043 128	87 480 086	86 043 128
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	87 335 033	85 939 379	87 035 529	85 776 984
Nombre moyen pondéré de parts de catégorie B et de parts en circulation	88 032 298	86 503 311	87 732 794	86 182 582

Le 29 février 2024, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui permet à BTB de racheter un maximum de 5 969 926 parts du 29 février 2024 au 28 février 2025, ce qui représente approximativement 7 % des parts émises et en circulation du Fonds au moment du renouvellement. Au 30 juin 2024, aucune part n'avait été rachetée aux fins d'annulation.

Régime de rémunération en parts différées

Le Fonds a mis en place à l'intention de ses fiduciaires et certains dirigeants un régime de rémunération en parts différées. En vertu de ce programme, les bénéficiaires peuvent choisir de recevoir leur rémunération en argent, en parts différées ou selon une combinaison des deux.

Le tableau suivant présente le sommaire des parts différées en circulation au cours des trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en nombre de parts)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
Parts différées en circulation en début de période	162 229	126 655	151 412	121 727
Rémunération des fiduciaires	7 942	2 470	15 021	4 940
Distributions versées sous forme de parts	3 837	2 458	7 575	4 916
Parts différées en circulation en fin de période	174 008	131 583	174 008	131 583

Régime de rémunération en parts avec restrictions

En vertu de ce régime, les bénéficiaires se voient octroyer des parts avec restrictions qui deviennent entièrement acquises sur une période maximale de trois ans. Ce régime vise à intéresser les hauts dirigeants et certains employés à la réalisation des objectifs de croissance du Fonds et à harmoniser leurs intérêts avec ceux des porteurs de parts. Le régime est également destiné à constituer un outil de rétention à l'endroit des cadres.

Le tableau suivant présente le sommaire des parts avec restrictions en circulation au cours des trimestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 ainsi que pour les périodes cumulatives des six premiers mois de 2024 et 2023 :

Périodes closes les 30 juin (en nombre de parts)	Trimestre		Période cumulative de six mois	
	2024	2023	2024	2023
Parts avec restrictions en circulation en début de période	301 249	329 054	220 306	138 583
Attribuées	-	-	265 180	217 072
Annulées	-	-	(28 212)	-
Réglées	-	(18 677)	(156 025)	(45 278)
Parts avec restrictions en circulation en fin de période	301 249	310 377	301 249	310 377

Régime d'achat de parts pour les employés

Le Fonds offre aux membres de son personnel un régime d'achat de parts optionnel. Conformément à ce régime, chaque année, les participants peuvent verser des cotisations d'entre 7 % et 10 % de leur salaire de base, selon le poste qu'ils occupent au sein du Fonds. Selon les modalités de ce régime, pour chaque lot de deux parts achetées par un participant, le Fonds émettra une nouvelle part au participant.

Arrangements hors bilan et engagements contractuels

Le Fonds n'a aucun arrangement hors bilan ou engagement qui a ou est susceptible d'avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation ou sur sa situation financière, notamment sa situation de trésorerie et ses sources de financement.

Impôts sur le revenu

Pour l'application de l'impôt sur le revenu du Canada, BTB est imposé comme une fiducie de fonds commun de placement. Le Fonds a l'intention de distribuer ou d'affecter aux porteurs de parts la totalité du revenu imposable et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le revenu.

Un régime fiscal particulier s'applique aux fiducies qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (« EIPD ») ainsi qu'aux personnes qui investissent dans les EIPD. Selon ce régime, les EIPD doivent généralement payer de l'impôt sur leur revenu à des taux qui se rapprochent des taux d'imposition des sociétés. Sommairement, une EIPD est une entité (y compris une fiducie) qui réside au Canada, dont les placements qui y sont faits sont cotés sur une bourse de valeurs ou un autre marché public et qui détient un ou plusieurs biens hors portefeuille.

Toutefois, à l'égard d'une année d'imposition donnée, BTB ne sera pas considéré comme une EIPD et ne sera donc pas assujéti aux règles relatives aux EIPD si, au cours de cette année, il constitue une fiducie de placement immobilier (« FPI »).

De façon générale, une FPI s'entend d'une fiducie résidant au Canada qui remplit les conditions suivantes tout au long de l'année : i) la juste valeur marchande totale des « biens hors portefeuille » qui sont des « biens admissibles de FPI » qu'elle détient n'est à aucun moment de l'année inférieure à 90 % de la juste valeur marchande totale de l'ensemble des « biens hors portefeuille » qu'elle détient; ii) au moins 90 % de son « revenu brut de FPI » pour l'année provient d'une ou de plusieurs sources suivantes : loyers de « biens immeubles ou réels », intérêts, dispositions de « biens immeubles ou réels » qui sont des immobilisations, dividendes, redevances et dispositions de « biens de revente admissibles »; iii) au moins 75 % de son « revenu brut de FPI » pour l'année provient d'une ou de plusieurs des sources suivantes : loyers de « biens immeubles ou réels », intérêts d'hypothèques sur des « biens immeubles ou réels » et de la disposition de « biens immeubles ou réels » qui sont des immobilisations; iv) la juste valeur marchande totale des biens qu'elle détient, dont chacun est un « bien immeuble ou réel » qui est une immobilisation, un « bien de revente admissible », une dette d'une société canadienne représentée par une acceptation bancaire, des espèces, ou de manière générale, une créance d'un gouvernement du Canada ou de certains autres organismes publics n'est à aucun moment de l'année inférieure à 75 % de la valeur de ses capitaux propres au moment en cause; et v) les placements qui y sont faits sont cotés ou négociés, au cours de l'année, sur une bourse de valeurs ou un autre marché public.

Au 30 juin 2024, BTB respectait l'ensemble de ces conditions et se qualifiait à titre de FPI. Par conséquent, les règles fiscales visant les EIPD ne s'appliquent pas à BTB. La direction de BTB a l'intention de s'assurer que le Fonds remplisse les conditions à l'exclusion de la FPI sur une base continue dans le futur.

Toutefois, rien ne garantit que BTB remplira les conditions requises pour avoir droit à l'exception relative aux FPI pour 2024 ou pour toute année ultérieure.

Imposition des porteurs de parts

Pour les contribuables canadiens porteurs de parts, au meilleur de la connaissance de la direction du Fonds, les distributions sont traitées comme suit aux fins fiscales :

Trimestres clos les 30 juin	2024	2023
	%	%
Imposable en tant qu'autre revenu	-	-
Report d'impôt	100	100
Total	100	100

Méthodes et estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction formule des jugements, procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations se fondent sur l'expérience antérieure et sur d'autres hypothèses qui sont raisonnables compte tenu des circonstances. Le résultat de l'évaluation continue de ces estimations constitue le fondement pour l'exercice du jugement en ce qui concerne les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants présentés des produits et des charges. Les résultats réels peuvent être différents des estimations. Les jugements critiques posés par BTB pour appliquer les principales méthodes comptables, dont la plus importante est la juste valeur des immeubles de placement, sont décrits dans les états financiers consolidés annuels aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates.

Le Fonds utilise l'approche par le résultat pour établir la juste valeur. La juste valeur est estimée en capitalisant les flux de trésorerie dont on peut raisonnablement s'attendre qu'un immeuble produira sur sa durée de vie économique restante. L'approche par le résultat repose sur deux méthodes : la méthode du taux de capitalisation global, par laquelle le résultat d'exploitation net est capitalisé selon le taux de capitalisation global requis, ou la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, par laquelle les flux de trésorerie sont projetés sur la durée prévue du placement et une valeur finale actualisée au moyen du taux d'actualisation approprié.

Inflation et taux d'intérêt

La majoration du taux directeur par la Banque du Canada a véritablement exacerbé le niveau d'incertitude face à l'économie au cours des trimestres précédents. Deux baisses du taux directeur ont toutefois été appliquées, soit de 25 points de base le 5 juin 2024 et une autre de 25 points de base le 25 juillet 2024, marquant ainsi le début d'une période d'assouplissement. La dernière hausse du taux directeur n'a eu aucune incidence notable sur les activités du Fonds ou sur sa capacité à négocier de nouveaux emprunts hypothécaires ou à en renouveler. Compte tenu de la situation, il pourrait y avoir certaines répercussions sur les activités de refinancement d'emprunts hypothécaires, la juste valeur des immeubles de placement, certaines décisions de placement et le niveau des transactions sur le marché. Le Fonds continuera de surveiller les effets de la baisse du taux directeur sur ses activités d'investissement et l'évaluation de ses immeubles de placement.

Risques et incertitudes

Bon nombre de risques et d'incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de BTB diffèrent sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux projetés dans les énoncés prospectifs, notamment les risques décrits à la rubrique « Facteurs de risques » de la notice annuelle 2024 de BTB pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi. Ces risques et incertitudes comprennent :

- Accès aux capitaux et aux financements par emprunt
- Hausse des taux d'intérêt
- Propriété de biens immobiliers
- Concurrence et hausse du prix des immeubles
- Disponibilités des biens immobiliers aux fins d'acquisition
- Programmes de développement
- Recrutement et maintien en poste d'employés et de cadres
- Réglementation gouvernementale
- Restrictions relatives aux activités en vertu du contrat de fiducie
- Réglementation fiscale
- Fluctuations des distributions en espèces
- Dépendance envers des locataires clés ou uniques
- Responsabilité éventuelle des porteurs de parts
- Conflits d'intérêts
- Cours des parts
- Droits légaux se rattachant aux parts
- Dilution
- Questions environnementales
- Risques d'ordre juridique
- Sinistres non assurés
- Commerce de détail
- Récession économique éventuelle
- Incidence à long terme d'une pandémie mondiale

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le président et chef de la direction et le vice-président et chef des finances de BTB sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), tels que définis par le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Des évaluations sont réalisées périodiquement pour mesurer l'efficacité des CPCI, y compris le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés. En se fondant sur ces évaluations, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de l'exploitation et des finances ont conclu que les CPCI étaient efficaces au 31 décembre 2023. M. Mathieu Bolté a quitté ses fonctions de chef de la direction et de vice-président exécutif et chef de l'exploitation et des finances en date du 31 décembre 2023 pour être remplacé par M. Marc-André Lefebvre en tant que vice-président et chef des finances le 27 mai 2024. Ce dernier s'assurera que les contrôles et procédures en vigueur fournissent une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à BTB leur sont communiquées pendant la période de préparation de ces documents d'information.

Des évaluations sont également réalisées pour mesurer l'efficacité des CIIF. En se fondant sur ces évaluations, le président et chef de la direction et le vice-président et chef des finances de BTB ont conclu que les CIIF étaient efficaces au 30 juin 2024 et, plus spécifiquement, que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, la direction n'a effectué aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante ou susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annexe 1 – Définitions

Parts de catégorie B

Les parts de catégorie B signifient les parts de société en commandite de catégorie B de BTB SEC pouvant être échangées contre des parts, à raison d'une contre une.

Produits locatifs

Les produits locatifs comprennent tous les montants reçus des locataires aux termes de contrats de location, y compris les loyers de base et les loyers supplémentaires issus du recouvrement des charges d'exploitation. Ils comprennent également les autres charges locatives issues des stationnements et entrepôts, les revenus provenant de la résiliation de baux, de même que les ajustements des revenus de loyer selon la méthode linéaire.

Certains baux du Fonds comprennent des clauses qui prévoient le recouvrement du revenu locatif en fonction de montants qui augmentent à quelques années d'intervalle, ces augmentations ayant été négociées à la signature des baux. Selon les IFRS, ces augmentations doivent être comptabilisées selon un mode linéaire sur la durée des baux.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont les charges directement liées à l'opération des propriétés immobilières et sont généralement facturables aux locataires en fonction des clauses contractuelles des baux. Elles comprennent les impôts fonciers et services publics, les coûts relatifs à l'entretien intérieur et extérieur, au chauffage, à la ventilation et à la climatisation, aux ascenseurs, aux assurances, à la conciergerie et aux frais de gestion et d'opération. Le montant des charges d'exploitation que le Fonds peut récupérer auprès de ses locataires dépend du taux d'occupation des locaux et de la nature des baux en place comportant des clauses de récupération des frais. La majorité des baux du Fonds sont des baux à loyers nets selon lesquels le locataire est tenu de payer sa quote-part des charges d'exploitation des immeubles. Le Fonds porte une attention particulière au respect des baux en place et à la récupération de ces charges d'exploitation.

Résultat d'exploitation net (REN)

Le REN est utilisé dans le domaine immobilier pour évaluer la performance des activités. Il est défini par le Fonds comme étant le produit locatif de ses immeubles, déduction faite de l'ensemble des coûts d'exploitation des immeubles de placement. Cette définition peut différer de celle d'autres émetteurs, et de ce fait, le résultat d'exploitation net du Fonds pourrait ne pas être comparable à celui d'autres émetteurs.

Charges financières

Les charges financières proviennent des emprunts et financements suivants :

- Emprunts hypothécaires contractés ou repris d'un montant total approximatif de 634,1 millions de dollars au 30 juin 2024, comparativement à 645,9 millions de dollars au 30 juin 2023.
- Débentures convertibles de série G et de série H, d'une valeur nominale totale de 43,9 millions de dollars.
- Facilités de crédit utilisées au besoin.
- Coûts de financement liés aux emprunts hypothécaires, aux débentures convertibles et aux autres emprunts qui sont portés en réduction des dettes connexes et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des dettes.

Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les dépenses administratives telles les charges salariales et honoraires associés au personnel-cadre et administratif du Fonds, le régime de rémunération des fiduciaires, les services juridiques et d'audit, les charges relatives au statut de fonds coté en bourse, les frais d'assurances, les frais de bureaux et les pertes de crédit attendues et frais juridiques afférents. Les frais d'administration comprennent également les amortissements de l'immeuble du siège social et des immobilisations corporelles ainsi que la rémunération fondée sur des parts, un élément non monétaire qui affecte la volatilité des frais d'administration d'un trimestre à l'autre.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement

En vertu de la norme IAS 40, le Fonds comptabilise ses immeubles de placement à la juste valeur et reconnaît le profit ou la perte découlant de la variation de la juste valeur aux résultats des périodes au cours desquelles il a été généré.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie, la méthode de capitalisation au résultat d'exploitation net (REN) ou la méthode des comparables qui constituent des méthodes d'évaluation généralement reconnues.

Trimestriellement, la direction reçoit des données sur les taux de capitalisation et les taux d'actualisation en vigueur de firmes d'évaluateurs agréés et d'experts indépendants. Les rapports sur les taux de capitalisation fournissent un éventail de taux pour diverses zones géographiques et des immeubles de nature et de qualité diverses dans chaque zone. Le Fonds utilise des taux de capitalisation et d'actualisation à l'intérieur des fourchettes fournies par les évaluateurs externes. Si les fourchettes des taux de capitalisation fournies en externe varient d'une période comptable à la suivante ou si un autre taux à l'intérieur des fourchettes fournies se révèle plus approprié que le taux utilisé précédemment, la juste valeur des immeubles de placement augmentera ou diminuera en conséquence.

Portefeuille comparable

Le portefeuille comparable comprend tous les immeubles détenus par BTB au 1er janvier 2023 et toujours détenus le 30 juin 2024 et n'inclut pas les retombées des dispositions, des acquisitions et développements réalisés au cours de 2023 et de 2024, ainsi que les résultats des propriétés subséquemment vendues.

Résultat net immobilier du portefeuille comparable

Le résultat net immobilier du portefeuille comparable est utilisé pour évaluer la rentabilité des opérations du portefeuille existant et la capacité de BTB d'augmenter ses revenus et de réduire ses coûts. Il se définit comme étant le produit locatif des immeubles du portefeuille comparable, déduction faite des coûts d'exploitation et des intérêts sur les emprunts hypothécaires de ce même portefeuille.

Annexe 2 – Mesures financières non conformes aux IFRS – Rapprochements trimestriels

Fonds provenant de l'exploitation (FPE) ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le résultat global établi selon les IFRS et les FPE ⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres :

	2024 T-2	2024 T-1	2023 T-4	2023 T-3	2023 T-2	2023 T-1	2022 T-4	2022 T-3
(en milliers de dollars, sauf les données par part)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net et résultat global (IFRS)	7 272	7 153	1 734	15 216	10 846	8 802	1 769	11 693
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	-	(6)	4 480	(6 481)	-	-	7 781	1 230
Ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B	(21)	160	(42)	(159)	(775)	-	160	(142)
Amortissement des incitatifs de location	704	690	641	664	750	728	787	773
Ajustement de la juste valeur des instruments financiers dérivés	379	(325)	2 396	(584)	(763)	184	(1 971)	(3 898)
Charges salariales de location ⁽⁶⁾	433	591	401	359	327	356	682	182
Distributions sur parts de catégorie B	53	52	52	56	42	22	26	26
Rémunération fondée sur des parts (réévaluation du prix des parts) ⁽⁵⁾	63	409	(11)	(87)	(232)	(59)	198	(172)
FPE ⁽¹⁾	8 883	8 724	9 651	8 984	10 195	10 033	9 432	9 692
Coûts de transactions à la disposition d'immeubles de placement et frais de remboursement anticipé sur emprunts hypothécaires	266	201	37	46	-	-	627	93
FPE ajustés ⁽¹⁾	9 149	8 925	9 688	9 030	10 195	10 033	10 059	9 785
FPE par part ^{(1) (2) (3)}	10,1 ¢	10,0 ¢	11,1 ¢	10,3 ¢	11,8 ¢	11,7 ¢	11,0 ¢	11,4 ¢
FPE ajustés par part ^{(1) (2) (4)}	10,4 ¢	10,2 ¢	11,1 ¢	10,4 ¢	11,8 ¢	11,7 ¢	11,8 ¢	11,5 ¢
Ratio de distribution des FPE ⁽¹⁾	74,3 %	75,2 %	67,5 %	72,9 %	63,8 %	64,1 %	67,9 %	65,9 %
Ratio de distribution des FPE ajustés ⁽¹⁾	72,2 %	73,5 %	67,2 %	72,5 %	63,8 %	64,1 %	63,6 %	65,2 %

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) En tenant compte des parts de catégorie B.

(3) Le ratio des FPE par part est calculé en divisant les FPE ⁽¹⁾ par les parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(4) Le ratio des FPE ajustés par part est calculé en divisant les FPE ⁽¹⁾ ajustés par les parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(5) L'incidence de la réévaluation du prix des parts sur le régime de rémunération en parts différées a été prise en compte dans le calcul des FPE ajustés et des FPEA ajustés depuis le deuxième trimestre de 2021.

(6) L'incidence de la rémunération du chef des Investissements, embauché au deuxième trimestre de 2022, a été ajoutée aux charges salariales de location au cours du quatrième trimestre de 2022, car ses fonctions pendant l'exercice concernaient principalement les activités de location.

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

Fonds provenant de l'exploitation ajustés (FPEA) ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les FPE ⁽¹⁾ et les FPEA ⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres :

	2024 T-2	2024 T-1	2023 T-4	2023 T-3	2023 T-2	2023 T-1	2022 T-4	2022 T-3
(en milliers de dollars, sauf les données par part)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FPE ⁽¹⁾	8 883	8 724	9 651	8 984	10 195	10 033	9 432	9 692
Ajustement des produits locatifs selon la méthode linéaire	(183)	(394)	(197)	(842)	(291)	(633)	(1 077)	(521)
Désactualisation des intérêts effectifs	361	308	310	271	278	236	336	219
Amortissement des autres immobilisations corporelles	17	17	20	33	23	23	31	35
Rémunération fondée sur des parts	(95)	(9)	159	184	237	256	206	130
Réserve pour dépenses d'investissement non récupérables ⁽¹⁾	(644)	(653)	(639)	(626)	(634)	(658)	(630)	(599)
Réserve pour frais de location non récupérés ⁽¹⁾	(375)	(375)	(375)	(375)	(375)	(375)	(375)	(375)
FPEA ⁽¹⁾	7 964	7 618	8 929	7 629	9 433	8 882	7 923	8 581
Coûts de transaction à la disposition d'immeubles de placement et frais de remboursement anticipé sur emprunts hypothécaires	266	201	37	46	-	-	627	93
Montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	8 230	7 819	8 966	7 675	9 433	8 882	8 550	8 674
FPEA par part ^{(1) (2) (3)}	9,1 ¢	8,7 ¢	10,2 ¢	8,8 ¢	10,9 ¢	10,3 ¢	9,3 ¢	10,1 ¢
Montant ajusté des FPEA par part ^{(1) (2) (4)}	9,4 ¢	8,9 ¢	10,3 ¢	8,8 ¢	10,9 ¢	10,3 ¢	10,0 ¢	10,2 ¢
Ratio de distribution des FPEA ⁽¹⁾	82,9 %	86,2 %	72,9 %	85,8 %	69,0 %	72,4 %	80,8 %	74,4 %
Ratio de distribution du montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾	80,2 %	83,9 %	72,6 %	85,3 %	69,0 %	72,4 %	74,9 %	73,6 %

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

(2) En tenant compte des parts de catégorie B.

(3) Le ratio des FPEA par part est calculé en divisant les FPEA ⁽¹⁾ par le nombre de parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(4) Le ratio du montant ajusté des FPEA par part est calculé en divisant le montant ajusté des FPEA ⁽¹⁾ par le nombre de parts en circulation du Fonds à la clôture de la période (y compris les parts de catégorie B en circulation à la clôture de la période).

(1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter aux pages 2 et 31.

